

Janvier 2021



DEMANDE DE
FINANCEMENT

AIDE JURIDIQUE AUX EXILÉS
THESSALONIQUE, GRÈCE

PROJET ANNUEL : 01/01/21 > 31/12/21

Equal Legal Aid
Association loi de 1901
N° RNA : W595035578
Siège social : 9 rue des Fabricants, 59100 Roubaix
[Site internet](#) | [Dons en ligne](#) | [Contact](#)

Table des matières

Éléments de contexte	3
1. L'asile en Grèce en 2020	
2. Thessalonique : une plaque tournante	
2. Population et sites	
3. Assistance juridique : un état des lieux alarmant	
Besoins identifiés	7
Objectifs du projet	7
1. But poursuivi par l'association Equal Legal Aid	
2. Objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre du projet annuel	
3. Vision et principes directeurs	
Contexte opérationnel	9
1. Positionnement et ancrage territorial	
2. Population cible : les bénéficiaires de Equal Legal Aid	
Descriptif du projet	12
1. Activités mises en place	
2. Feuille de route du déploiement du projet en 2021	
3. Cadre logique	
4. Risques et mesures de mitigation	
5. Personnel et administration	
Suivi, évaluation et prospectives	21
Visibilité et communication	22
Annexes	23

[Annexe 1](#) : Budget 2021 et plan de financement

[Annexe 2](#) : Carte de la région et des structures d'accueil

[Annexe 3](#) : Détails complémentaires sur les populations et sites

[Annexe 4](#) : Membres du Conseil d'administration et structure de l'association

[Annexe 5](#) : Rapport d'activités annuel 2020

[Annexe 6](#) : Rapport d'activités mensuel - janvier 2021

Eléments de contexte

1. L'asile en Grèce en 2019 et 2020

Depuis le début de la crise migratoire en 2015, la Grèce a été exposée à un afflux massif de personnes déplacées, principalement en raison de sa situation géographique. Bien que la pression migratoire ait diminué au cours des années suivantes, 2019 s'est caractérisée par une nouvelle augmentation des entrées sur le territoire européen, via la Grèce, avec un impact direct sur le nombre de demandes d'asile déposées au Bureau d'Asile Grec. Ainsi, les demandes d'asile ont augmenté de 15,3% en 2019, avec 77 275 nouvelles demandes selon Eurostat. 31% de ces demandes ont été déposées par des Afghans et 14% par des Syriens. Il est à noter que 49% des demandes d'asile déposées en 2019 l'ont été en Grèce continentale¹.

En 2019 et proportionnellement, la Grèce a reçu environ 3 fois plus de demandes d'asile que la France² ou l'Allemagne³ pour la même période. La crise sanitaire actuelle a commencé à impacter les flux migratoires de façon notable à partir d'avril 2020. Mais on ignore encore quel en sera l'impact sur le long terme.

En Grèce, le taux de reconnaissance du statut de réfugié pour les demandes d'asile s'élève à 53% en première instance, contre une moyenne de 38% dans l'Union européenne⁴. Cependant, l'un des principaux problèmes identifiés dans le fonctionnement du service d'asile grec réside dans les délais de traitement des demandes d'asile. Comme l'a souligné l'organisme AIDA (Asylum Information Database) dans son rapport sur la Grèce récemment publié⁵, le délai moyen entre le dépôt préalable de la demande et la décision de première instance est de 10,3 mois. Ainsi, en fin d'année 2020, 84 330 demandes d'asile étaient toujours pendantes devant les autorités grecques⁶. S'il est prévu que cet écart se résorbe progressivement en 2021 compte tenu de la crise sanitaire actuelle, il est aussi à craindre que les suspensions/interruptions répétées des services du Bureau d'Asile grec n'entraînent encore davantage de retard.

En plus d'être particulièrement longue, la procédure d'asile est également complexe. Avec de fréquents changements dans la loi sur l'asile et très peu d'acteurs fournissant une aide juridique pro bono, la plupart des demandeurs d'asile ne reçoivent pas d'assistance juridique pendant leur procédure d'asile. Comme le relevait à juste titre le Comité des Nations Unies contre la torture, *"l'accès à l'asile sur le continent (en Grèce) reste problématique"*⁷.

L'absence d'information juridique, d'orientation juridique et d'assistance au montage de dossier est particulièrement préjudiciable à l'exercice effectif du droit d'asile. À cet égard, il est intéressant de noter que 64% des demandes d'asile en Europe ont été rejetées en 2018, alors que plus de 80% des demandeurs venaient de pays en guerre. Le constat est sans appel : sans aide juridique, les demandeurs d'asile ne sont pas à même d'exercer de façon effective leur droit d'asile.

2. Thessalonique: une plaque tournante pour les exilés en transit

Thessalonique, deuxième ville grecque après Athènes, est placée géographiquement sur une autoroute migratoire : elle est à la fois centre de transit et goulot d'étranglement.

Depuis avril 2018, le nord de la Grèce constitue l'un des principaux points d'entrée en Europe pour les

¹En 2019, 37 708 demandes d'asile ont été déposées sur le continent (49%), 51% sur les îles. Source: [Greek Asylum Service](#) et [Greek council for refugees](#) (page 49)

² 151,070 demandes d'asile ont été déposées en 2019 en France. Source: [EC Europa & Eurostat](#).

³ 165,615 demandes d'asile ont été déposées en 2019 en Allemagne. Source: [EC Europa & Eurostat](#).

⁴ Source: [Eurostat](#).

⁵ [AIDA Country Report: Greece](#), publié en juin 2020.

⁶ Source: [Eurostat](#). A titre de comparaison, la France compte 161,000 demandes d'asile en cours pour la même période (fin 2020).

⁷ Source: [Comité de l'ONU contre la torture, 3 Septembre 2019](#).

réfugiés ayant suivi la route dite orientale. La frontière terrestre Evros, nommée d'après le fleuve qui la matérialise et séparant la Grèce de la Turquie, est traversée quotidiennement et massivement par des exilés qui ne font l'objet d'aucun enregistrement par les autorités grecques ou européennes. Les entrées illégales à Evros ont augmenté de 173% en 2018 selon l'agence européenne FRONTEX. En 2018 et 2019, les premières entrées détectées à Evros représentaient 36% et 20% de toutes les nouvelles entrées en Grèce. Bien que les flux migratoires aient diminué dans l'Union Européenne en 2020, il y a eu 5 360 nouvelles entrées par Evros depuis le début de l'année, soit 36% du total des premières entrées sur le territoire grec⁸. Ces chiffres sont loin de la réalité : la plupart des entrées par Evros ne sont pas détectées et partant, non comptabilisées dans les statistiques migratoires.

A ces primo-entrants non recensés pour la grande majorité, s'ajoutent les demandeurs d'asile transférés depuis les Hotspots⁹ dans les camps de réfugiés situés en Grèce continentale. On dénombre ainsi [15 camps](#) dans le nord du pays, 11 à moins d'1h de route de Thessalonique.

Enfin, toutes les destinations d'Europe du Nord envisagées par les réfugiés impliquent de transiter par Thessalonique, premier grand centre urbain de la région. Inversement, Thessalonique réceptionne les réfugiés refoulés depuis les Etats "tampons" que sont l'Albanie, la Serbie, la Macédoine et la Bulgarie et ceux qui ont tenté sans succès de rallier l'Italie par les ports de Patras et Igoumenitsa. Par choix ou contrainte, les réfugiés et migrants en transit sont piégés à Thessalonique et ses environs, dans une situation de grande précarité matérielle.

Alors que les flux migratoires se sont intensifiés en 2019 avec une hausse des demandes d'asile de 15,3%, le Gouvernement grec a lancé un plan de décongestion des îles de grande ampleur impliquant des transferts fréquents sur le continent. Simultanément, est prévue la généralisation de la détention des demandeurs d'asile et migrants. Pour autant, les conditions de réception sur le continent n'ont pas évolué et demeurent précaires : les infrastructures existantes ne permettent pas l'accueil décent des exilés. Ces transferts en masse ne font que déplacer le problème, soulageant la pression démographique des Hotspots mais n'apportant aucune solution durable aux problèmes récurrents de surpopulation des camps et de pénurie de services (en ce compris juridiques).

3. Population et sites

Schématiquement, les réfugiés et migrants peuvent être divisés en 5 catégories, par type d'hébergement. En effet, le type d'hébergement dont bénéficient les individus conditionne bien souvent en pratique leur accès aux services et notamment à une assistance juridique (pour plus de détails, voir [annexe 4](#) p.27).

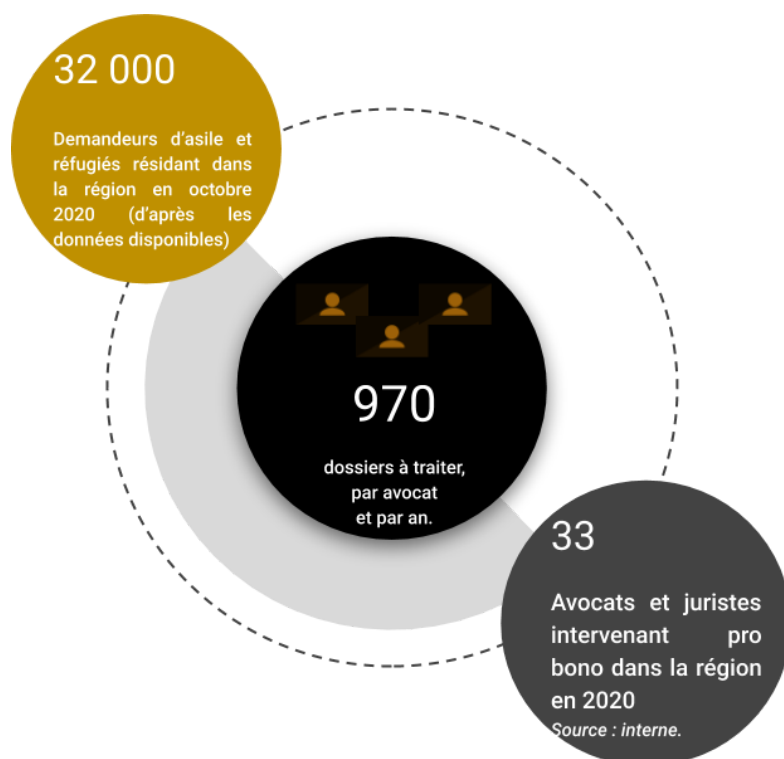
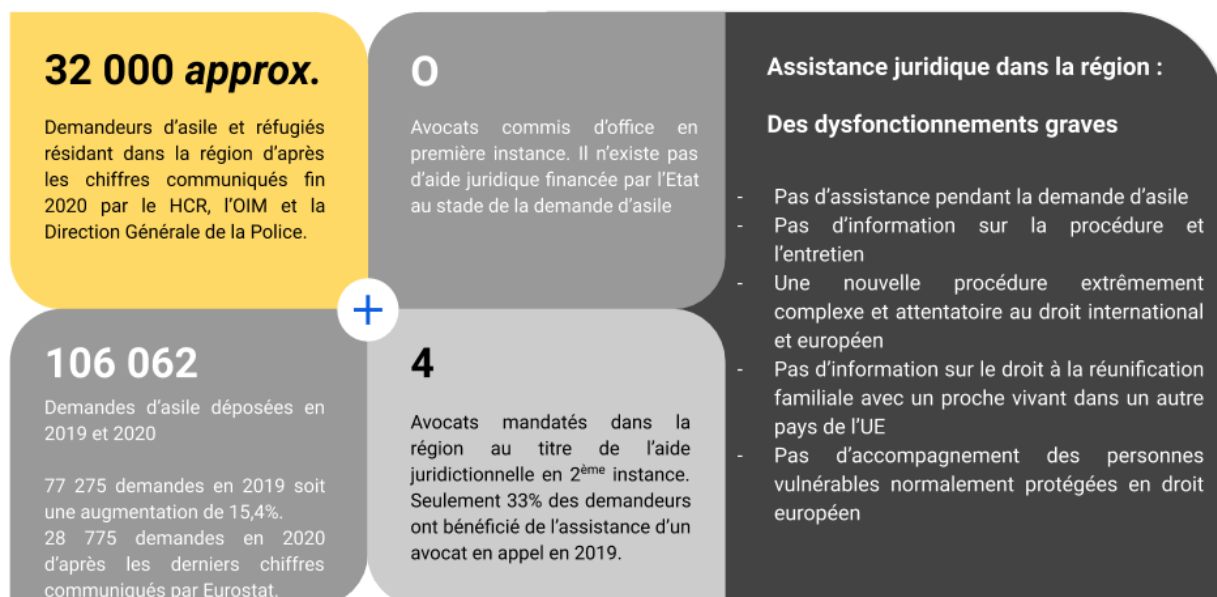
	Population ¹	Statuts	Assistance juridique
1 Camps de réfugiés²	10 700	- Demandeurs d'asile - Migrants non-enregistrés - Réfugiés reconnus (minoritaires)	Irrégulière ; pas de suivi et pas dans tous les camps
2 Hébergements urbains Programme ESTIA du HCR ³ Programme FILOXENIA de l'OIM ⁴	7 070	- Demandeurs d'asile - Individus vulnérables ⁵ et familles	Oui mais très sporadique
3 Détenus⁶ Centres de pré-déportation Détention administrative	14 588	- Demandeurs d'asile - Migrants non-enregistrés	Très irrégulière ; insuffisante
4 Hébergements autonomes⁷	minimum 4 158	- Demandeurs d'asile - Réfugiés reconnus	Non
5 Sans domicile⁸	Données non évaluables	- Demandeurs d'asile - Migrants non-enregistrés - Réfugiés reconnus	Non

⁸ Source: [UNHCR](#), 20/11/20.

⁹ Les 5 îles grecques situées en mer Egée : Lesbos, Samos, Chios, Kos, Leros.

4. Assistance juridique : un état des lieux alarmants

Malgré la gravité et l'urgence de la situation qui vient d'être décrite, le nord de la Grèce souffre d'une pénurie structurelle d'aide juridique et du désengagement progressif des acteurs présents sur le terrain.



Dans la région, l'assistance juridique est assurée à titre pro bono par des organisations non gouvernementales et des organisations sans but lucratif telles que le Conseil grec pour les Réfugiés (Greek Council for Refugees) ou SolidarityNow. Le nombre d'avocats intervenant pour ces structures est en réduction constante et insignifiant au regard des besoins réels¹⁰.

Abstraction faite des exilés non enregistrés dont le décompte exact n'est pas connu, le ratio avocat/client est effrayant : pour fournir une information même limitée aux exilés, chaque avocat devrait traiter en moyenne 970 dossiers par an. Soit un rendement impossible à atteindre et qui illustre les besoins colossaux d'assistance juridique dans la région.

En pratique, cela signifie que la très grande majorité des migrants et demandeurs d'asile ne reçoivent pas l'orientation et l'accompagnement juridiques indispensables à l'exercice effectif du droit d'asile.

¹⁰ONG offrant des services juridiques pro bono dans la région et nombre d'avocats (source : interne) : ARSIS (12), Diotima (1,5), DRC (6), Terre des Hommes (1), GCR (3), HR360 (2), Omnes (2), Praksis (1), SolidarityNow (5).

Le 1er novembre 2019, le gouvernement grec, dirigé par le parti politique Nouvelle Démocratie, a réformé la loi sur l'asile en urgence, ensuite amendée en profondeur en mai 2020. Ce nouveau texte durcit considérablement les conditions de vie des demandeurs d'asile, multiplie les obstacles bureaucratiques au détriment des garanties procédurales et fait de la détention en centre fermé la nouvelle norme. Cette loi, dénoncée unanimement par le HCR et les acteurs de la société civile comme attentatoire tant aux conventions internationales qu'aux directives européennes, met en péril l'exercice effectif du droit d'asile. En parallèle, le gouvernement grec s'est également engagé à déporter davantage de migrants en Turquie, dans le cadre de l'accord controversé UE-Turquie du 18 mars 2016.

Simultanément, le gouvernement grec a également annoncé vouloir encadrer davantage l'action des organisations internationales, ONG et associations œuvrant sur le territoire grec en faveur des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés. En est résultée l'adoption d'une nouvelle loi et en septembre 2020, une circulaire ministérielle contraignant toutes les structures intervenant en matière d'immigration et d'asile à s'enregistrer sur un registre géré par le Ministère de l'Immigration. Cet enregistrement est désormais obligatoire (en sus de l'enregistrement fiscal et des autorisations de police idoines) pour accéder aux structures d'accueil des exilés. Outre la longueur, la complexité et le coût réhhibitoire de cette procédure, le Ministère dispose d'un droit de regard et peut refuser l'enregistrement. En pratique, ce système d'enregistrement arbitraire a pour unique but de restreindre l'accès des humanitaires aux structures en marge d'une criminalisation de leurs actions et sous la menace d'une expulsion définitive du territoire¹¹.

Suite aux tensions à la frontière Evros fin février 2020, le gouvernement grec a également suspendu l'accès à la procédure d'asile, suspension prolongée jusqu'à juin 2020 en raison du confinement national. Le service d'asile grec a recommencé à fonctionner depuis lors dans le chaos le plus total. La plupart des camps de réfugiés sont régulièrement placés en confinement depuis mai et l'accès aux informations juridiques est extrêmement difficile. Depuis le 2 novembre 2020, la Grèce est à nouveau en confinement et ce jusqu'au 18 janvier 2021.

La Commission Européenne a présenté fin septembre 2020 une proposition discutable de pacte sur la migration et l'asile. Ce texte met l'accent sur la protection des frontières et les déportations vers le pays d'origine, sans pour autant proposer de solutions pérennes et respectueuses des droits de l'Homme et engagements internationaux aux failles actuelles du système d'asile européen. Le 13 novembre 2020, de nouveaux accords financiers ont été signés prévoyant que l'Union Européenne financera la construction de centres de détention/rétention fermés dans les Hotspots de Lesbos, Leros et Kos pour les demandeurs d'asile et les migrants, en violation flagrante de la Convention de Genève.

Dans ce climat politique et social trouble auquel s'ajoute une situation sanitaire très préoccupante, les violations des droits humains se multiplient dans l'indifférence générale. Cette hostilité contre les humanitaires, la généralisation de la déportation des demandeurs d'asile, leur détention dans des sites insalubres et la multiplication des attaques racistes et xénophobes concrétisent le tournant politique et idéologique majeur qui s'opère en Grèce et en Europe, rendant d'autant plus indispensable le maintien d'une présence humanitaire internationale, pour œuvrer en faveur des droits de l'homme mais également témoigner de la situation sur le terrain.

¹¹Ces textes font l'objet de vives critiques au Conseil de l'Europe comme attentatoires notamment au droit d'association :

<https://www.coe.int/en/web/ingco/-/expert-council-on-ngo-law-calls-for-the-revocation-of-the-greek-ministerial-decision-10616-2020-on-ngos>

Besoins identifiés

Pour les exilés résidant dans la région : **ACCÉDER À L'INFORMATION**

- ❑ Des services juridiques de qualité, accessibles dans leur langue et même dans les lieux isolés
- ❑ Des informations juridiques à jour et complète leur permettant de prendre des décisions éclairées
- ❑ Des juristes et avocats les accompagnant tout au long de la procédure d'asile
- ❑ Des juristes et avocats les assistant dans le cadre de procédures parallèle, par ex. pour l'obtention de leur permis de séjour
- ❑ Des intermédiaires de confiance pour les renvoyer vers d'autres structures si besoin

Pour les autres acteurs et parties prenantes : **DÉCONGESTIONNER**

- ❑ Des professionnels du droit d'asile en mesure d'apporter les "*premiers secours juridiques*"
- ❑ Des professionnels à même d'intervenir sur le long terme auprès des plus isolés pour combler les lacunes et disparités existantes dans la diffusion de l'information
- ❑ Des avocats et juristes "*tout terrain*" à même d'intervenir dans les lieux informels pour y détecter les cas vulnérables et prioritaires
- ❑ Des professionnels expérimentés capables d'assister les exilés dans le cadre de leur différentes procédures
- ❑ Des professionnels sensibilisés aux voies alternatives à l'asile, comme l'immigration légale

Objectifs du projet

1. But poursuivi par l'association Equal Legal Aid

Le but poursuivi par l'association Equal Legal Aid est la promotion de l'**ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE** pour les migrants et les demandeurs d'asile en situation de précarité et d'exclusion.

L'objet statutaire de l'association est de leur fournir une orientation, une information et un accompagnement individualisé dans le cadre de leurs différentes démarches, y compris d'asile. Pour atteindre son objet statutaire, l'association cherche à fournir une assistance juridique individuelle et pro bono aux demandeurs d'asile et aux migrants résidant à Thessalonique et aux alentours, lieu principal de son intervention, le projet mis en œuvre se voulant flexible, mobile et accessible au plus grand nombre. Avec le soutien de juristes, d'avocats internationaux et nationaux et d'élèves-avocats, formés aux problèmes juridiques rencontrés en Grèce continentale, l'association souhaite mettre en œuvre un programme de services juridiques à distance et en présentiel, combinant des activités de sensibilisation et des consultations individuelles.

2. Objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre du projet annuel

⇒ **Améliorer l'accès à l'information et à l'aide juridique des personnes déplacées dans le Nord de la Grèce**

Pour atteindre cet objectif, les avocats et juristes porteurs de ce projet ont développé des modes d'intervention flexibles et adaptés aux contraintes territoriales et matérielles identifiées dans le domaine d'intervention, dont notamment l'étendue du territoire à couvrir, l'isolement géographique des exilés vivant dans les camps ou d'autres lieux de vie informels et l'exclusion des sans-papiers vivant en zones urbaines.

⇒ **Renforcer les échanges et partenariats stratégiques avec les autres acteurs et parties prenantes en Grèce et en Europe**

L'efficacité et la pérennité du projet sont étroitement liées à la création, au développement et au renforcement des échanges et partenariats stratégiques développés avec d'autres acteurs de terrain, notamment les autorités de l'asile, les barreaux, les structures à but non lucratif intervenant en matière de santé, d'éducation et d'intégration, les centres communautaires, etc. Partant, l'implantation du projet et son développement sont conçus autant que possible en complément des services et activités existants.

3. Vision et principes directeurs

- Une association loi de 1901 dont l'objectif est de promouvoir l'**ACCÈS AU DROIT** des migrants et demandeurs d'asile en situation de précarité et d'exclusion : l'association a été fondée en mai 2019 et a pour objet statutaire l'orientation, l'information et l'accompagnement des migrants et demandeurs d'asile dans le nord de la Grèce dans leurs démarches. L'association est active depuis janvier 2020 bien que ses activités aient été suspendues après l'annonce du premier confinement en mars 2020. Ses activités ont repris en septembre-octobre 2020 au cours du projet pilote et continueront en 2021 dans le cadre du projet annuel. A l'heure actuelle, toutes les consultations sont réalisées à distance.
- Un conseil juridique de **QUALITÉ**, dispensé par des professionnels du droit : l'assistance juridique est un métier à part entière qui doit être exercé par des professionnels du droit. L'association fait le choix de cibler un profil-type de volontaires : le juriste ou l'avocat de profession. Le Barreau français, un temps investi dans l'initiative du CCBE « *European Lawyers in Lesbos* », n'a jamais été représenté directement en Grèce depuis les débuts de la crise migratoire, à l'exception notable de la permanence juridique d'ASF France sur l'île de Samos, initiée en janvier 2019. Paradoxalement, de nombreux avocats français se sont investis dans les hotspots à titre individuel et pour le compte de structures étrangères. Depuis décembre 2020, l'association bénéficie du soutien officiel des Barreaux de Lyon et Marseille.
- La **CONTINUITÉ** de l'intervention : l'effectivité de l'assistance offerte aux bénéficiaires implique un suivi régulier et consciencieux des cas et une maîtrise parfaite de l'environnement et des réseaux d'acteurs locaux. Dans le cadre de ce projet, la dirigeante et la coordinatrice sur le terrain, toutes deux avocates de formation, bénéficient d'une expérience en Grèce de plus de 2 ans leur donnant un large aperçu des besoins et des défis rencontrés dans la région ciblée par les personnes déplacées ainsi qu'une bonne connaissance des différents acteurs locaux. Elles coordonnent le projet en tandem, animeront les activités de l'association, recruteront et formeront les membres de l'équipe composées d'avocats, de juristes et d'interprètes.
- La **FLEXIBILITÉ OPÉRATIONNELLE** pour s'adapter à un environnement en constante mutation : pour lancer l'activité de l'association, un projet pilote d'une durée de 4 mois a été mené en 2020. En 2021, l'association poursuit ses activités dans le cadre d'un projet annuel dont l'ambition est d'apporter une réponse adaptée à la pénurie structurelle d'assistance juridique dont souffre le nord de la Grèce, dans un contexte changeant aux fortes contraintes territoriales, juridiques et démographiques.
- Une logique de **PROXIMITÉ** : pour toucher les justiciables, peu mobiles du fait de leur isolement et de leur vulnérabilité, l'association entend établir une présence régulière dans les lieux de vie informels, les centres communautaires de quartier et les camps. Cette proximité permettra à l'association de faire le lien entre les demandeurs et les autres parties prenantes (autorités, ONG). Cette fonction d'intermédiation ("*outreaching and channelling*") est essentielle au bon fonctionnement du système d'asile européen et pourtant délaissée sur le terrain par manque de ressources.
- Une structure non politisée oeuvrant en toute **INDÉPENDANCE** : ce projet associatif n'a pas de dimension politique. Les membres fondateurs de l'association souhaitent qu'il puisse fédérer les individus, les Barreaux français et structures associatives intéressés et leur propose de se joindre à ce projet.
- Un objectif : L'**EMANCIPATION** des bénéficiaires par le partage d'information qui leur permettra de faire des choix éclairés

Contexte opérationnel

1. Positionnement et ancrage territorial

Le projet se déroule dans la région du nord de la Grèce correspondant aux régions de Thessalie, Thrace et Macédoine centrale. L'association est basée à Thessalonique, la capitale administrative de la Macédoine centrale, pour des raisons de commodité mais aussi parce que c'est là que se concentrent la plupart des besoins juridiques. L'emplacement central de Thessalonique permet d'atteindre facilement les 15 camps de réfugiés situés dans la région.

Assister les exilés dans leurs démarches juridiques nécessite une parfaite connaissance de l'environnement institutionnel et implique de travailler ponctuellement ou fréquemment avec les acteurs suivants:

- les services d'asile européens et grecs ;
- le Barreau local et les avocats grecs ;
- les organisations internationales non gouvernementales ;
- les ONG étrangères et grecques fournissant des services juridiques ;
- les ONG étrangères et grecques fournissant des services médicaux ;
- les petites organisations à but non lucratif étrangères et grecques travaillant avec les demandeurs d'asile et les migrants.

Après avoir passé 2 ans en Grèce et effectué des missions pour le compte d'associations étrangères d'aide juridique à Thessalonique et ses environs et à Samos, les deux avocates mettant en place ce projet ont lié un certain nombre de contacts utiles pour son développement (comme illustré ci-dessous). Ces contacts sont essentiels pour établir et maintenir les activités prévues.

Ainsi, l'association bénéficie d'un réseau vital: le HCR et les ONG Greek Council for Refugees, SolidarityNow et ARSIS sont des interlocuteurs fréquents des avocates qui coordonnent le projet. L'association peut également s'appuyer sur des partenariats informels (notamment avec le Alkyone Community Center, l'association Mobile Info Team, l'association Medical Volunteers International et l'association WAVE).

Par ailleurs, l'association est membre d'un **réseau nouvellement créé d'organisations à but non lucratif d'aide juridique actives en Grèce** et mis en place par la Présidente de Equal Legal Aid. Ce réseau regroupe actuellement une dizaine de structures. L'objectif du réseau est de renforcer la collaboration entre ses membres en mettant l'accent sur les renvois de cas pour assurer un suivi adéquat en cas de transferts (Hotspots - Continent). Il s'agit également de développer les relations et l'entraide entre ses différents membres en partageant les ressources intellectuelles, en organisant des formations juridiques, et idéalement en développant une stratégie européenne de plaidoyer commun.

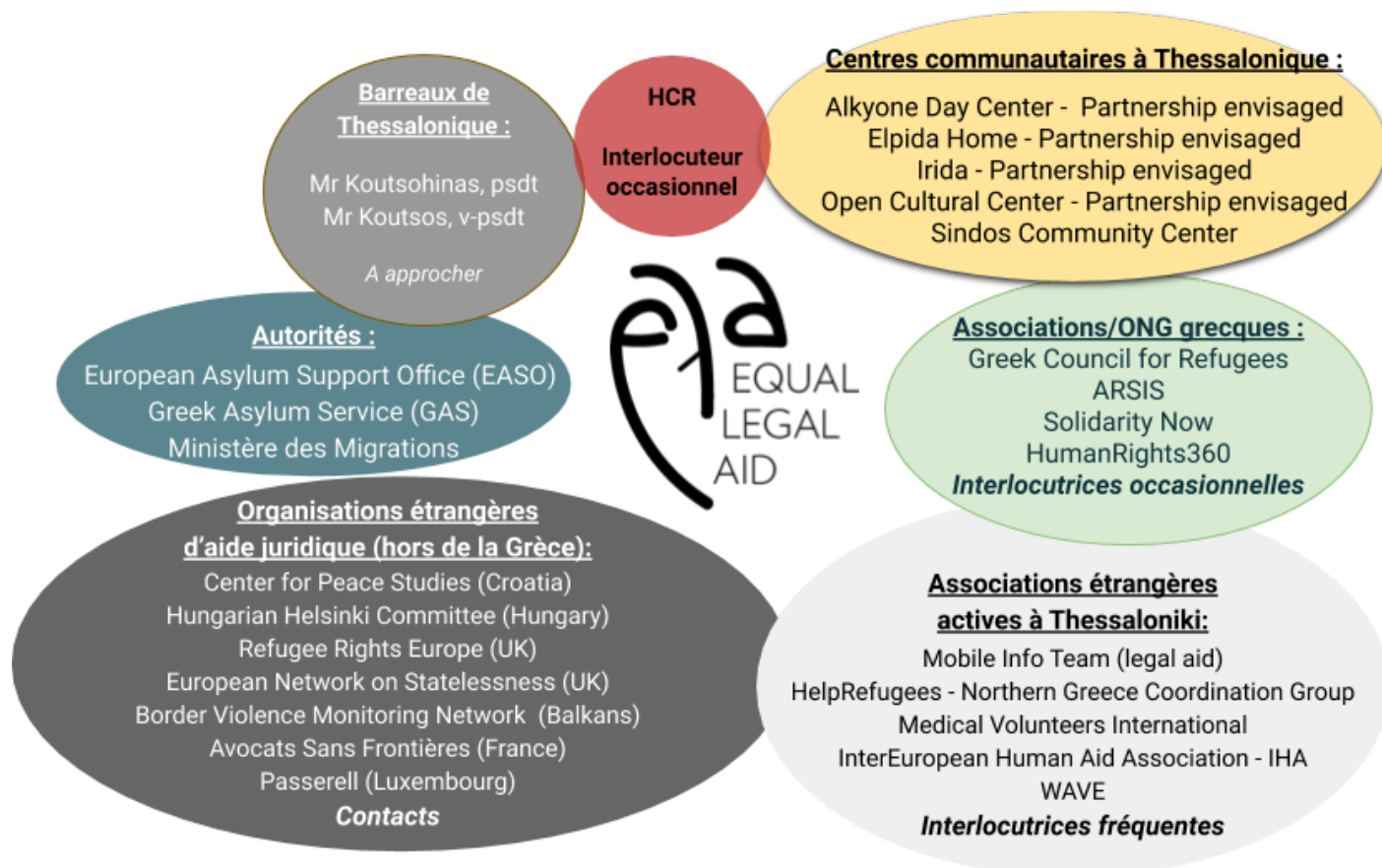
Dans le même ordre d'idées, l'association s'est mise en réseau avec certaines associations d'aide juridique opérant en dehors de la Grèce, notamment dans la région des Balkans, aux Pays-Bas et au Luxembourg dans le but d'échanger sur les bonnes pratiques, les évolutions jurisprudentielles et législatives et les programmes en cours (les actions de plaidoyer et/ou de recherche menées dans d'autres pays européens).

L'un des principaux objectifs du projet pilote mis en œuvre de septembre à décembre 2020 (achevé) était de réseauter, d'établir des contacts avec des acteurs locaux et internationaux et éventuellement de créer des partenariats stratégiques. Depuis novembre 2020, des contacts ont été établis avec les acteurs suivants afin de présenter Equal Legal Aid et ses activités et de discuter des synergies et actions communes potentielles :

- i. **Associations locales** : HumanRights360 (équipe de juristes), Elpida Home, Irida Women Centre, Terre des Hommes (avocat) ;

- ii. **ONG internationales** : ASB¹² et Danish Refugee Council¹³ ;
- iii. **Cabinets d'avocats internationaux** : à savoir DLA Piper et Eversheds Sutherland ;
- iv. **L'Institut des droits de l'homme de l'Association Internationale des Barreaux (IBAHRI)** et sa directrice, la baronne Helena Kennedy QC ;
- v. **Le programme Rights in Exile et la Fondation AMERA**, afin que Equal Legal Aid soit référencé dans le registre local des experts juridiques ;
- vi. **Les Barreaux français** : L'association s'est rapprochée des Barreaux français afin de leur présenter son initiative. À cet égard, Equal Legal Aid bénéficiera en 2021 du soutien des Barreaux de Lyon (2e barreau après Paris) et de Marseille (3ème Barreau de France).

Conformément à la vision des fondateurs de construire un projet de solidarité d'envergure européenne, il est prévu de poursuivre ces efforts de mise en réseau au cours du projet annuel.



¹² Organisation en charge du management du camp de Diavata.

¹³ Organisation en charge du management des camps de Alexandreia, Koutsochero, Lagadikia, Nea Kavala, Veria et Volos.

2. Population-cible : les bénéficiaires de Equal Legal Aid

Les activités organisées par l'association s'adressent aux demandeurs d'asile et aux migrants séjournant ou résidant dans le nord de la Grèce, dans et autour de Thessalonique, la capitale régionale. En effet, cette région de Grèce est particulièrement touchée par la crise migratoire : au début de l'année 2021, on y dénombre environ 32 000 demandeurs d'asile et [15 camps de réfugiés](#).

Plus spécifiquement, le projet porté par Equal Legal Aid vise à compléter les activités et les services juridiques fournis par les organisations locales, en veillant à mettre en place un programme complémentaire. En effet, et comme expliqué [ci-dessus](#), les structures existantes ont mandat pour intervenir principalement au soutien de cas vulnérables¹⁴ ou prioritaires. Ces organisations, surchargées, suspendent régulièrement l'accès à leurs services pour les populations jugées non prioritaires (là encore par application de critères juridiques). Dans le même temps, et pour les mêmes raisons de manque de moyen, de nombreux cas sensibles ne sont pas identifiés comme tels à leur arrivée et ne bénéficient pas du suivi nécessaire. Enfin, les migrants en attente de l'enregistrement de leur demande d'asile sont eux exclus des services de ces structures. Pour pouvoir traiter tous ces cas sans discrimination, une politique de "portes ouvertes" est cruciale et au cœur d'un accès équitable à l'aide juridique.

En pratique et dans le cadre des différentes activités organisées par l'association, son équipe est amenée à assister une grande variété de profils de bénéficiaires et dans certains cas, des personnes vulnérables (victimes de torture, mineurs non accompagnés, LGBTQI, femmes victimes de SGBV, etc.)

Cela étant dit, dans le cadre de ce projet, une attention particulière est portée aux groupes suivants :

- ① **Les personnes déplacées victimes de discrimination** en raison de leur nationalité¹⁵ ou sur lesquelles pèse une présomption de migration à caractère économique,
- ② Les personnes déplacées ne présentant **aucun signe extérieur de vulnérabilité ou de priorité**¹⁶ ou ne correspondant pas au «profil type du réfugié» (hautement subjectif),
- ③ **Les individus marginalisés ou exclus** : migrants sans papiers, sans-abri ou demandeurs d'asile vivant dans des lieux isolés.

Il est difficile de dresser un profil démographique unique de bénéficiaire tant les cas et situations individuelles varient. Toutefois, et d'expérience, le segment démographique le plus dépourvu d'accès à l'aide juridique présente en général les caractéristiques suivantes : hommes célibataires âgés de 16 à 50 ans, toutes nationalités confondues.

Différents lieux et méthodes d'intervention sont envisagés pour atteindre la population cible, en gardant à l'esprit qu'il n'existe pas de formule parfaite. Les besoins juridiques et les audiences varient considérablement d'un site à l'autre. Par exemple, le travail de rue (maraudes) permet d'entrer en contact avec des mineurs non accompagnés récemment arrivés et très vulnérables tandis que dans certains centres communautaires, la fourniture de services est réservée uniquement aux femmes et aux enfants. Certains projets encore sont spécialisés dans l'assistance à la communauté LGBTQI. Ainsi, le lieu de l'activité détermine bien souvent le type de bénéficiaires pour lequel l'association interviendra. Dans certains centres communautaires, la population peut aussi varier considérablement d'une semaine à l'autre, en fonction des tendances migratoires.

¹⁴ Pour un rappel de ce que recouvre en droit la notion de vulnérabilité, voir l'[annexe 4](#).

¹⁵ Par exemple, les personnes originaires de pays pour lesquels le taux de reconnaissance du statut de réfugié est particulièrement bas et qui, de ce fait, sont soumises à une procédure accélérée par application de la loi grecque.

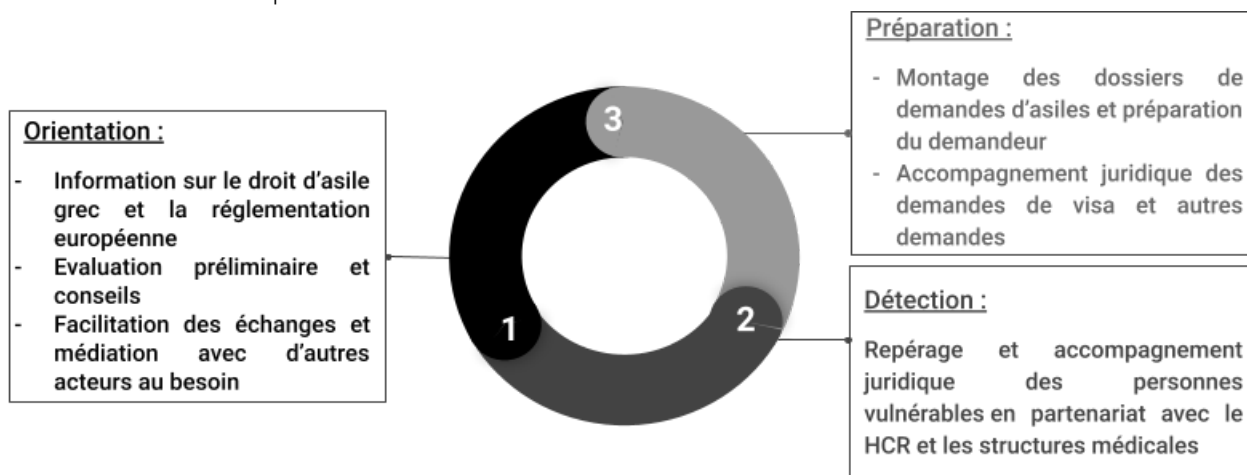
¹⁶ C'est-à-dire les individus ne souffrant pas d'une pathologie les requalifiant en personne vulnérable.

Descriptif du projet

1. Activités mises en place par Equal Legal Aid

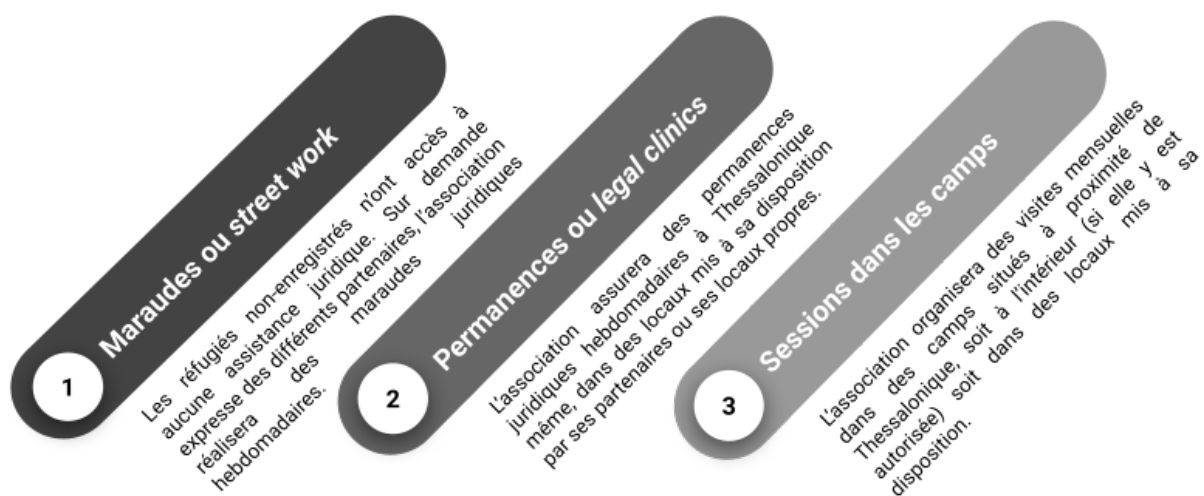
1.1. Améliorer l'accès à l'information et à l'aide juridique des personnes déplacées dans le Nord de la Grèce :

Pour atteindre ce premier objectif, deux axes d'intervention seront privilégiés dans le cadre du projet annuel : la sensibilisation des communautés en suivant une logique de proximité et la mise en place de prestations de services juridiques. Ces deux axes d'intervention permettent d'intervenir aux 3 étapes essentielles de chaque dossier :



De manière générale, il est toujours préférable d'opérer sous forme de consultations individuelles, pour des raisons de confidentialité, de respect de la vie privée et d'efficacité. Cela soulève cependant des problèmes pratiques et logistiques quant au lieu où ces consultations seront organisées.

Lors de sa phase pilote, le projet s'est appuyé sur des espaces de bureaux mis à disposition gratuitement par ses partenaires. Ce mode de fonctionnement, particulièrement efficace en conditions normales (car très flexible), a montré ses limites dans le contexte sanitaire actuel, avec des suspensions répétées de services liées aux confinements (partiels ou stricts). Tirant les leçons de ces expériences, la présente proposition prévoit, pour la poursuite effective du projet, la location d'un espace de bureau pour accueillir les bénéficiaires pour des consultations individuelles. De même, les activités de sensibilisation doivent être revues pour les mêmes raisons. Aussi et si les circonstances le permettent, les services juridiques seront fournis selon les formes d'intervention ci-dessous - dans des



conditions normales :

A l'occasion des maraudes, des permanences juridiques et des consultations individuelles, les avocats et les juristes de l'association réaliseront les tâches suivantes :

Sensibilisation et orientation juridique des demandeurs d'asile et migrants

Détection des cas prioritaires ou vulnérables et renvoi vers l'acteur compétent si besoin

Evaluation préliminaire des dossiers

Conseil individuel

Montage des dossiers (demandes d'asile, appels de première instance, actions devant les Cours européennes, etc)

Afin d'identifier et de hiérarchiser les dossiers, Equal Legal Aid met en œuvre un programme qui comprend à la fois des séances de sensibilisation/d'orientation - comme les maraudes et les permanences juridiques - et des consultations individuelles : ces deux types d'activités sont en effet indissociables. Si certaines questions juridiques peuvent être résolues en une seule consultation, les questions plus complexes nécessitent recherches et consultations de suivi afin d'élaborer une stratégie juridique, de monter les dossiers et fournir des explications au bénéficiaire. Plus précisément, ces différentes activités s'articulent de la façon suivante - *dans des conditions normales* :

1. **Maraudes juridiques** - logique de proximité : sensibilisation, orientation et détection des cas de vulnérabilité. L'association organisera des maraudes dans la périphérie de Thessalonique, jusqu'à deux fois par semaine.

Une maraude de 2 heures nécessite la présence d'un avocat, d'un avocat/juriste bénévole et de deux interprètes. Les maraudes permettent de fournir une orientation juridique à 5 à 12 bénéficiaires, selon l'affluence et la complexité des questions posées (les questions plus complexes nécessitent plus de temps de consultation). En moyenne, les avocats/juristes consacrent 10 à 20 min à chaque bénéficiaire.

2. **Permanences juridiques** - politique de "portes ouvertes", sans rendez-vous : sensibilisation, orientation, détection des cas de vulnérabilité, conseil individuel et suivi des procédures. L'association organisera jusqu'à deux permanences par semaine à Thessalonique, soit dans des locaux fournis par ses partenaires, soit dans ses propres locaux.

Une permanence de 3 heures nécessite la présence d'un avocat, d'un avocat/juriste bénévole et de 2 interprètes. Une permanence permet de fournir des consultations d'orientation à 6 à 12 bénéficiaires, selon l'affluence et la complexité des questions posées. En moyenne, les avocats/juristes consacrent 15 à 30 min à chaque bénéficiaire.

3. **Permanences juridiques à proximité des camps de réfugiés** : sensibilisation, orientation, détection des cas de vulnérabilité, conseil individuel et accompagnement dans les procédures. L'association organisera deux visites mensuelles à proximité de certains camps de la région dans des locaux mis à disposition par ses partenaires. Quant au nombre de bénéficiaires, même remarque que ci-dessus.

4. **Consultations individuelles** - sur rendez-vous : accompagnement et conseils juridiques des bénéficiaires dans le cadre des procédures d'asile, de réunification familiale, d'appel, de demandes de visa, etc. L'association organise des consultations individuelles sur rendez-vous uniquement dans les locaux mis à disposition par ses partenaires ou ses propres locaux. Une consultation nécessite la présence d'un interprète et d'un avocat. En moyenne, les consultations durent de 40min à 1h.

5. **Montage des dossiers et préparation à l'entretien de demande d'asile et aux appels de première instance** (quasi-judiciaire) : préparation du dossier de la demande d'asile, coaching pour l'entretien et soutien ad hoc pour les appels au premier degré (quasi-judiciaire). L'équipe effectuera des consultations spécifiques sur rendez-vous uniquement dans des locaux mis à disposition par ses partenaires ou ses propres locaux. À titre de référence, une préparation individuelle à l'entretien de demande d'asile (entretien de détermination du statut de réfugié) nécessite 3 séances avec un avocat/juriste et l'assistance d'un interprète.

6. En partenariat avec des avocats/juristes européens : **actions de plaidoyer ad hoc au niveau européen.**

Prestations	Objectifs	Localisation	Coordination	Récurrance	Partenaires	Moyens	Evaluation
Maraudes	- Orientation des non-enregistrés - Détection des cas de vulnérabilité et des demandeurs d'asile	Périphérie de Thessalonique	Avocat coord.	2h/session 2x/semaine	WAVE Medical Volunteers International Mobile Info Team	En extérieur. - Avocat coord. - Interprètes - Volontaire(s)	Suivi régulier des dossiers Communication de données chiffrés aux partenaires et financeurs du projet.
Permanences	- Orientation des non-enregistrés - Détection des cas de vulnérabilité et des demandeurs d'asile - Conseil individuel sur la procédure - Accompagnement dans les démarches	Thessalonique et alentours	Avocat coord.	3h/session 2x/semaine	Alkyone Day Center Elpida Irida	Locaux mis à dispos. - Avocat coord. - Interprètes - Volontaire(s)	
Sessions dans les camps	- Détection des cas de vulnérabilité et de potentiels demandeurs d'asile - Conseil individuel sur la procédure - Accompagnement dans les démarches	A déterminer Critères : accessibilité, population, partenaires sur place et besoins.	Avocat coord.	5h/session Bimensuelle	A déterminer	Locaux mis à dispos. Location de véhicule - Avocat coord. - Interprètes - Volontaire(s)	
Consultations : Entretiens individuels	- Orientation et conseils - Accompagnement et montage des dossiers de demande de visa	Thessalonique et alentours	Avocat coord.	30min-1h/consultation	A déterminer	Locaux mis à dispos. - Avocat - Interprète	
Préparations individuelles à l'entretien de demande d'asile	- Accompagnement et montage du dossier de demande d'asile - Coaching du demandeur	En fonction de la localisation du bénéficiaire	Avocat coord.	En moyenne : 3 sessions d'environ 2-3h	Alkyone Day Center Mobile Infor Team Renvoi par les membres du réseau	Locaux mis à dispos. - Avocat - Interprète	

Important > Toutes les activités sont organisées dans le respect des protocoles sanitaires mis en place par les partenaires de l'association et des gestes barrières. Spécifiquement : port du masque obligatoire (fourni aux bénéficiaires par l'association), distanciation sociale, nombre limité d'individus autorisés dans les locaux (normes propres à chaque lieu), gel hydroalcoolique à disposition. Les sessions peuvent être suspendues/reportées en cas de détection de cas covid dans les structures d'accueil, avec test obligatoire pour tous les bénéficiaires et membres des équipes.

Mise en œuvre des activités en cas d'urgence sanitaire (COVID-19)

La mise en œuvre des activités envisagées au cours du projet annuel est soumise à des ajustements et à des suspensions compte tenu du contexte sanitaire actuel.

> En cas d'urgence sanitaire avec confinement obligatoire : les maraudes et permanences juridiques sont annulées/reportées par application des directives gouvernementales et protocoles de santé publique. Les consultations individuelles et le montage des dossiers reprennent à distance aussi longtemps que nécessaire. Les missions des volontaires sur le terrain sont annulées/suspendues ou converties en mission à distance. Les avocats/juristes permanents travaillent à distance en utilisant les moyens de communication en ligne sécurisés, afin d'assurer la continuité des opérations de l'association, leur propre sécurité et celle des bénéficiaires. Les activités de « sensibilisation » sont redéfinies pour s'adapter aux contraintes logistiques du confinement, par ex. :

- sondage en ligne sur les besoins juridiques des bénéficiaires (en cours);
- courtes vidéos explicatives en plusieurs langues pour les bénéficiaires.

> En cas de confinement partiel ou de restrictions de circulation et de distanciation sociale obligatoire : les services sont adaptés et maintenus dans la mesure du possible, dans le respect des directives gouvernementales et des protocoles de santé publique. Les maraudes sont suspendues si nécessaire. Les permanences juridiques "portes ouvertes" sont converties en consultations individuelles sur rendez-vous uniquement. Des mesures de protection sont appliquées par l'équipe (liste non exhaustive) :

- port obligatoire du masque (fournis aux bénéficiaires par l'association) ;
- mise à disposition de gel hydroalcoolique (fourni aux bénéficiaires par l'association) ;
- application des mesures de distanciation sociale ;
- nombre limité de personnes autorisées dans les locaux, en fonction de la superficie en pieds carrés.

> En cas de contamination d'un membre de l'équipe permanente ou cas contact (bénéficiaires/membres de l'équipe), les protocoles de santé publique Covid19 s'appliquent :

- suspension des services de l'association jusqu'à nouvel ordre ;
- poursuite des activités à distance si cela est possible ;
- test obligatoire des membres l'équipe cas-contact ;
- quarantaine obligatoire pour les membres de l'équipe testés positifs au Covid19 et les membres de l'équipe exposés à des personnes infectées.

En général, le directeur exécutif et le coordinateur du projet se réservent le droit d'annuler/suspendre toutes les activités et missions sur le terrain si les circonstances l'exigent.

1.2. Renforcer les échanges et partenariats stratégiques avec les autres acteurs et parties prenantes en Grèce et en Europe

Le projet annuel mis en œuvre par Equal Legal Aid est conçu comme un projet de solidarité européenne: vis-à-vis des exilés qui cherchent refuge au sein de l'Union Européenne, mais aussi de nos concitoyens et confrères grecs, particulièrement exposés aux flux migratoires et aux pressions.

Les services qu'Equal Legal Aid cherche à fournir sont conçus pour compléter ceux mis en place au niveau local par des initiatives partenaires ([comme décrit ci-dessus](#)). Assurer la synergie et l'efficacité du projet nécessite de comprendre l'environnement local : le type de services fournis par les initiatives

existantes et les lacunes qui pourraient être comblées par de nouvelles initiatives afin de servir au mieux les intérêts des personnes déplacées.

À cette fin, les fondateurs du projet ont commencé à enquêter de manière approfondie sur la communauté locale au cours du projet pilote afin de mieux évaluer les besoins juridiques et d'adapter la réponse d'Equal Legal Aid.

Au cours de cette enquête, des contacts ont été établis avec un certain nombre d'associations et d'organisations non gouvernementales grecques afin de coordonner l'action d'Equal Legal Aid. Bien que cet effort de recherche approfondi soit toujours en cours, les résultats confirment la pertinence de la stratégie adoptée : combler les lacunes existantes en fournissant "*les premiers secours juridiques*" en dehors du champ d'intervention des structures existantes ou en partenariat avec elles. Pour s'assurer du bon développement d'Equal Legal Aid en 2021 et la pertinence de son programme d'activités, il est indispensable de continuer cet effort de mise en réseau et de renforcer les relations établies avec les structures locales.

En parallèle, des relations ont également été établies avec des associations étrangères fournissant une assistance juridique aux personnes déplacées en Grèce dans le cadre de la mise en place d'un réseau de collaboration. En dehors de ce réseau basé en Grèce, d'autres associations actives dans le domaine de l'asile en Europe ont été approchées. Ces liens fournissent à Equal Legal Aid un aperçu des défis et des efforts de projets similaires dans toute la Grèce et en Europe. Dans le même temps, ces liens ouvrent la voie à une coopération future sur les campagnes de plaidoyer et les litiges stratégiques.

Outre ces initiatives de réseautage ciblées, la légitimité et la crédibilité d'Equal Legal Aid sont une préoccupation constante pour ses fondateurs. Afin de renforcer l'assise du projet et de l'association et de sensibiliser le public aux problématiques rencontrées sur place, Equal Legal Aid a contacté un grand nombre de Barreaux français dans le cadre du projet pilote. Depuis décembre 2020, les Barreaux de Lyon et Marseille, respectivement 2ème et 3ème Barreaux de France, ont accepté de soutenir l'initiative de Equal Legal Aid en 2021. Dans un second temps, il est prévu de solliciter également l'implication du Barreau de Thessalonique. Le soutien des avocats et des barreaux est un symbole fort pour Equal Legal Aid, illustrant l'union des professionnels du droit sur les questions liées à l'accès au droit et à la justice pour les personnes déplacées.

Enfin, les membres fondateurs de Equal Legal Aid sont particulièrement sensibles à la formation et l'implication de leurs futurs confrères et souhaitent investir au projet les élèves-avocats et étudiants en 3ème cycle en droit qui souhaiteraient se former sur le terrain. Autant que possible, Equal Legal Aid cherche à communiquer et à s'investir dans les universités et les programmes de formation afin de sensibiliser et de partager l'expertise et les connaissances acquises en droit d'asile européen avec de futurs juristes et avocats.

En consacrant des efforts constants au développement de sa connaissance du terrain, de son réseau et de ses partenariats, Equal Legal Aid entend améliorer ses activités afin de mieux servir ses bénéficiaires, accroître ses résultats et son impact, pour assurer la pérennité du projet. C'est la raison pour laquelle le développement et le renforcement du réseau et des partenariats stratégiques d'Equal Legal Aid font partie intégrante de son objectif principal, conformément aux efforts déjà entrepris au cours du projet pilote (comme indiqué [ci-dessus](#)).

2. Feuille de route du déploiement du projet en 2021

Activités et développement	1ER TRIMESTRE 01/01/21-31/03/21	2ÈME TRIMESTRE 01/04/21-30/06/21	3ÈME TRIMESTRE 01/07/21-30/09/21	4ÈME TRIMESTRE 01/10/21-31/12/21
Activités de sensibilisation (Maraudes et permanences) > <i>Suspendues en novembre 2020 (confinement)</i>	Lancement : Locaux mis à disposition	Maintien : Locaux mis à disposition et locaux propres	Maintien : Locaux mis à disposition et locaux propres	Maintien : Locaux mis à disposition et locaux propres
Consultations individuelles > <i>En distanciel en nov-déc. 2020</i>	Reprise en présentiel ou poursuite à distance	Maintien en présentiel ou poursuite à distance	Maintien en présentiel ou poursuite à distance	Maintien en présentiel ou poursuite à distance
Actions de plaidoyer > <i>Mise en place d'une stratégie de plaidoyer dans le cadre du projet pilote</i>	Sondage et étude des besoins juridiques des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Refoulements illégaux : développement d'un contentieux stratégique par la saisine de la CEDH en partenariat avec des avocats européens • Atteintes aux droits de l'homme : développement d'un contentieux stratégique par la saisine de la CEDH en partenariat avec des avocats européens 		
Communication > <i>Outils de communication développés dans le cadre du projet pilote</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Publication régulière d'articles, analyses et communiqués de presse d'information et de sensibilisation sur le site internet • Publication régulière sur les réseaux sociaux pour promouvoir les actions de l'association • Newsletter mensuelle 			
Formation > <i>Lancement pendant le projet pilote</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation régulière à des formations et conférences internationales • Organisation et participation à des workshops spécialisés • Veille juridique et développement des ressources intellectuelles internes 			
Echanges et partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Prises de contact et création de partenariats avec des structures intervenant de façon similaire au sein d'Etats Membres de l'Union Européenne : échange de bonnes pratiques et collaboration éventuelle sur des actions de plaidoyer européen • Renforcement des liens existants avec les structures partenaires • Développement de nouveaux partenariats stratégiques au niveau local 			
Equipe	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de l'équipe permanente • Recrutement, formation et encadrement des bénévoles 			
Financements > <i>Levée de fonds 2021 commencée en sept. 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de financement trimestres 3 et 4 • Relations avec les bailleurs de fonds et donateurs : rapports d'activité et financiers 		<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de financement 2022 • Relations avec les bailleurs de fonds et donateurs : rapports d'activité et financiers 	
Administratif > <i>Formalités entreprises pendant le projet pilote</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement de l'entité en Grèce • Location d'un local 	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement de l'association auprès du Ministère de l'Immigration grec 		

L'association s'engage à mettre tout en œuvre - en particulier en cas de prolongation du confinement ou de confinements successifs - pour accomplir dans toute la mesure du possible les tâches qu'elle s'est assignée.

3. Cadre logique

Afin de suivre et évaluer la mise en œuvre du projet en s'assurant que l'ELA atteint les résultats attendus conformément aux ressources allouées, le cadre logique ci-dessous sera suivi.

TITRE DU PROJET :AIDE JURIDIQUE AUX DEMANDEURS D'ASILE ET MIGRANTS EN GRÈCE DU NORD				
Logique d'intervention		Indicateurs	Objectif	Sources et modes de suivi
Objectif principal	Promotion de l'accès au droit et à la justice pour les migrants et les demandeurs d'asile en situation de précarité et d'exclusion			
Objectif spécifique 1	Améliorer l'accès à l'information et à l'aide juridique des personnes déplacées dans le Nord de la Grèce			
Activités	Information et assistance juridique des demandeurs d'asiles et migrants en Grèce du Nord	Nombre d'avocats/juristes déployés	6	Interne
		Nombre de maraudes et de permanences juridiques organisées	154	Rapport d'activités
		Nombre de consultations individuelles	800	Rapport d'activités
Objectif spécifique 2	Renforcer les échanges et partenariats stratégiques avec les autres acteurs et parties prenantes en Grèce et en Europe			
Activités	Développement et renforcement des réseaux et partenariats établis avec des structures locales ou à l'étrangers	Nombre de partenariats établis/renforcés	14	Interne
		Nombre de réunions de coordination suivies	24	Interne

4. Risques et mesures de mitigation

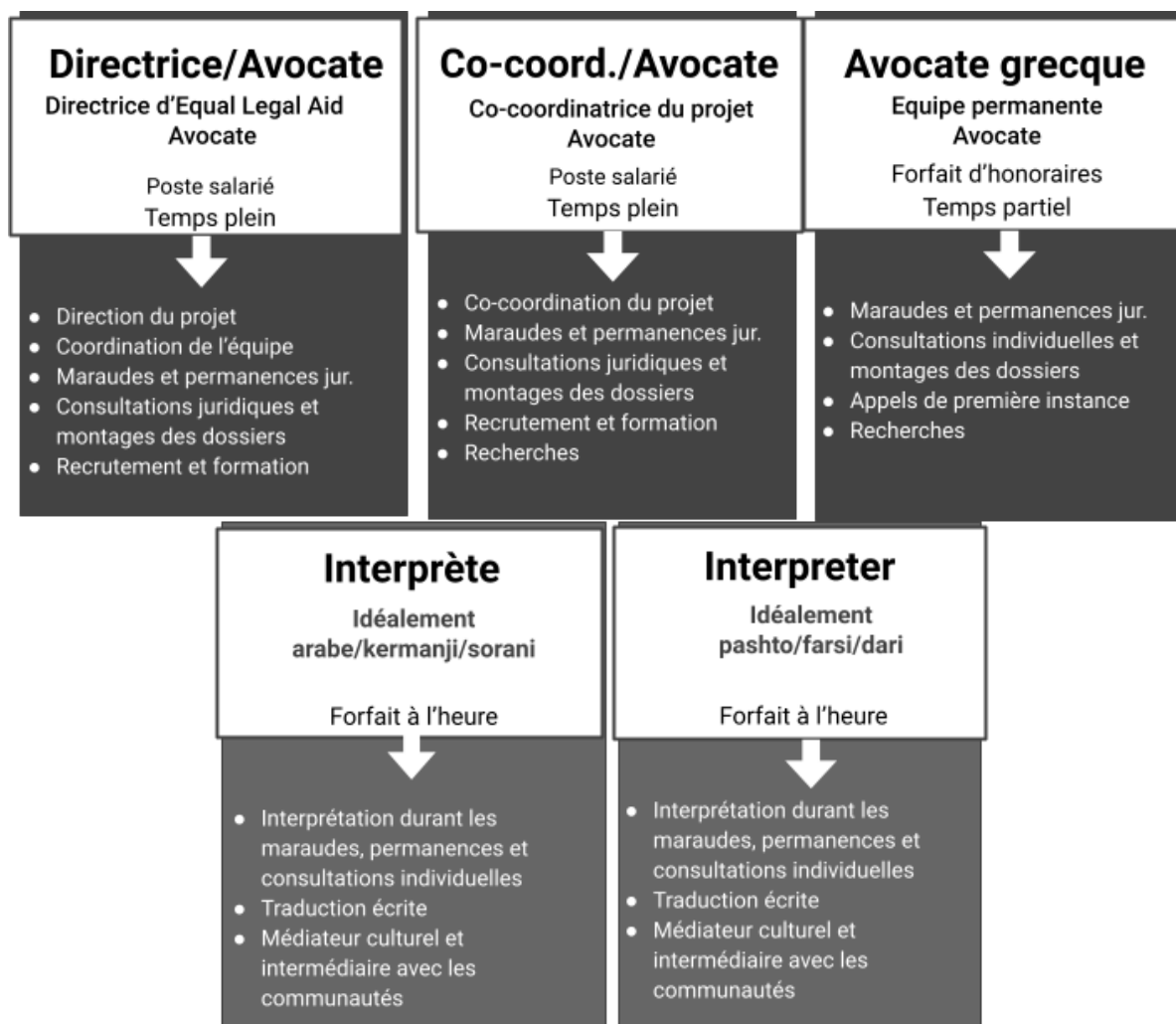
RISQUES	MESURES DE MITIGATION
Crise sanitaire (COVID-19) et confinement strict	Equal Legal Aid est prête à poursuivre la mise en œuvre de ses activités conformément aux directives gouvernementales et aux protocoles de santé publique. La plupart des services seront délivrés à distance et/ou dans le strict respect de la distanciation sociale. Plus de détails sur les mesures prises en cas de confinement page 15 .
Retard dans l'enregistrement d'Equal Legal Aid en tant qu'association en Grèce	Un retard dans l'enregistrement de l'association en Grèce peut fortement affecter la mise en œuvre du projet. Les fondateurs d'Equal Legal Aid suivent de près cette question avec une avocate et un comptable grecs. En cas de rejet de la demande d'inscription au Ministère des Migrations (susceptible de se produire), l'association formera un recours et, dans le pire des cas, recherchera une organisation enregistrée disposée à intégrer le projet.
Changements majeurs dans le contexte politique et légal local	Des changements politiques ou législatifs majeurs peuvent affecter la mise en œuvre des activités des associations. L'association est attentive et à jour des derniers développements politiques et juridiques imposés par le Gouvernement et susceptible d'affecter la mise en œuvre de ses activités afin d'assurer la poursuite du projet.

5. Personnel et administration

Equal Legal Aid estime que la continuité et la qualité de son action repose sur son équipe. C'est pourquoi l'association souhaite bénéficier à la fois de l'expertise d'une équipe permanente (entre 2 et 4 juristes/avocats) mais aussi de l'énergie et du regard neuf que peuvent apporter des volontaires court et long terme. Au cours du projet pilote, l'association s'est concentrée sur la formation d'une équipe permanente, spécialisée et pérenne, actuellement composée de deux avocats co-coordonateurs et d'un élève-avocat stagiaire. Des bénévoles fournissent un soutien pour l'interprétation, la communication et la collecte de fonds.

Les 2 avocats coordinateurs du projet à temps plein sont actifs sur le terrain depuis 2 ans et sont en charge de la gestion du projet, de l'organisation des activités de l'association, de la formation et de l'encadrement des équipes ainsi que de la gestion des dossiers des bénéficiaires. De manière générale, l'association cible un profil d'avocats ou de juristes de formation et souhaite également s'investir dans la formation de futurs confrères en travaillant avec des élèves-avocats.

⇒ Une équipe permanente pour assurer la continuité de l'intervention



Par principe, les interprètes sont recrutés parmi la communauté des réfugiés. Tous les efforts sont faits pour assurer une formation appropriée en interprétation juridique dans le cadre de leur processus

d'intégration (qui s'est avéré augmenter leurs opportunités professionnelles). Le tarif horaire prévu pour les interprètes est l'un des plus élevés sur le terrain, par comparaison aux projets similaires.

⇨ Bénévoles moyen et long terme:

La compétence et le professionnalisme des bénévoles impliqués sont essentiels, ce qui a nécessairement un impact sur les politiques de recrutement, la formation et la rémunération. Pour attirer des profils de qualité, une part importante du budget est volontairement consacrée aux remboursements des dépenses engagées pendant les missions de bénévolat.

Les bénévoles, de préférence des avocats ou des juristes expérimentés en droit d'asile, se verront remboursés de certaines dépenses engagées pendant leur mission (jusqu'à 450€/mois sur présentation de reçus). Idéalement, les frais de déplacement seront couverts (jusqu'à 200€/personne sur présentation de reçus). Un engagement minimum de 2 mois (temps plein) est demandé.

À titre exceptionnel, l'examen des candidatures d'élèves-avocats et d'étudiants de troisième cycle en droit est envisagé, mais dépend d'un engagement à long terme et d'expériences antérieures similaires en Grèce.

Il est attendu de la part de tous les membres de l'équipe un comportement exemplaire et conformes à leurs obligations professionnelles et déontologiques respectives ainsi qu'au Code de Conduite d'Equal Legal Aid.

⇨ Consultants extérieurs :

Outre les postes décrits ci-dessus, il est prévu d'ouvrir des postes de consultants spécifiques (rémunérés) en 2021, en fonction des besoins de compétences spécifiques perçus lors de la mise en œuvre du projet pilote :

- un avocat spécialisé supervise l'enregistrement de Equal Legal Aid en Grèce ;
- des comptables en France et en Grèce suivent la création des postes salariés et déclarations idoines ainsi que de la comptabilité de l'association ;
- une consultante extérieure a été appointé pour poursuivre les efforts de levée de fonds entrepris dans le cadre du projet pilote pour assurer la pérennité de l'intervention et gérer les relations avec les parties prenantes ;
- un consultant extérieur a été appointé (à titre bénévole) pour élaborer les outils de communication de l'association.

D'autre part, d'autres services sont fournis à Equal Legal Aid *pro bono* en 2021 :

- Equal Legal Aid a été sélectionné par **BNP Paribas** pour bénéficier d'un accompagnement administratif du département *pro bono* (convention de bénévolat de compétences) ;
- le cabinet d'avocats **DLA Piper** fournit un soutien juridique sous forme de consultations et veille juridique par le biais de son département *pro bono* (lettre de mission - engagement *pro bono*).

Suivi, évaluation et perspectives

Pour assurer une mise en œuvre efficace de son action, les coordinateurs d'Equal Legal Aid suivront de près la mise en œuvre du projet tout au long de l'année en suivant les axes ci-dessous :

1. QUALITÉ DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE FOURNIE

Spécifiquement :

- gestion de cas efficace avec suivi régulier et approfondi ;
- surveillance des passations des dossiers entre les bénévoles ;
- politiques de recrutement et formation continue et adéquate des bénévoles et des interprètes ;
- participation régulière à des ateliers et conférences liés aux activités de l'association ;
- ressources intellectuelles régulièrement mise à jour pour l'équipe et veille juridique.

2. PERTINENCE ET EFFICACITÉ DES ACTIVITÉS

Pour fournir des services en adéquation avec les besoins et les priorités de la population cible et assurer l'efficacité des activités proposées, une attention toute particulière doit être portée à :

- l'efficacité de la portée des activités et notamment surveillance de l'effet plateau : lorsque les activités se déroulent régulièrement au même endroit, la fréquentation a tendance à stagner, ce qui montre que les besoins des bénéficiaires du lieu ont été temporairement couverts. C'est le signal que la fréquence de l'activité doit être réduite et de nouveaux lieux complémentaires envisagés ;
- suivi des besoins des bénéficiaires en matière de services juridiques et d'interprétation : les besoins juridiques et la fréquentation ne sont pas linéaires et sont sujets à variations. Le maintien d'activités adaptées nécessite de suivre de près les nationalités et les langues parlées par les bénéficiaires ainsi que le type de demandes soumises, le sexe et l'orientation sexuelle (lieu sûr).

3. PÉRENNITÉ DU PROJET À LONG TERME

La collecte de fonds, le développement et l'amélioration des partenariats stratégiques sont au cœur des préoccupations des membres d'Equal Legal Aid, qui investissent des efforts constants à ces fins.

4. BIEN-ÊTRE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Dans cet environnement difficile, la détresse émotionnelle des bénévoles et équipes permanentes est très fréquente sur le terrain et ses conséquences parfois minimisées ou négligées à long terme. Le bien-être du personnel joue un rôle majeur dans l'efficacité du projet et doit donc être régulièrement évalué.

Plan d'évaluation et de reporting

Sur la base du suivi effectué tout au long de la mise en œuvre du projet, les données relatives aux activités de terrain et aux bénéficiaires (fréquentation, démographie, demandes et services juridiques, nationalités et langues parlées, renvois ou demandes spontanées) sont revues mensuellement par les coordinateurs du projet pour prendre des décisions programmatiques. Ces données sont rassemblées sous forme de **rapports d'activité mensuels** (feuillet Excel). Les rapports d'activités sont mis à la disposition des bailleurs de fonds et des parties prenantes (sur demande) ainsi que des rapports budgétaires trimestriels.

L'association communiquera également (sur demande) : des ressources intellectuelles, des mises à jour sur le terrain, des pistes de plaidoyer (liste non exhaustive) ainsi qu'une **newsletter mensuelle** rendant compte des développements du projet sur le terrain. ELA s'engage également à produire un **rapport final** sur la mise en œuvre du projet - à la fois narratif et financier - couvrant toute la période de mise en œuvre (janvier-décembre 2021).

Visibilité et communication

L'objectif globale d'Equal Legal Aid en matière de communication est de participer à la sensibilisation du public (grec, français, européen) sur la situation d'extrême précarité et d'exclusion des demandeurs d'asile et migrants aux frontières extérieures de l'Europe et plus particulièrement en Grèce du nord.

Les principaux **groupes cibles** du plan de communication et de visibilité sont les suivants:

- public grec, français et européen ;
- communautés locales/hôtes ;
- médias grecs et européens ;
- demandeurs d'asile et réfugiés en Grèce ;
- professionnels du droit : avocats, juges, juristes, élèves-avocats, diplômés en droit.

Divers outils de communication ont déjà été choisis au cours du projet pilote (dans le cadre d'une stratégie de communication) et certains de ces outils sont actifs. Ces outils devraient permettre à l'association d'atteindre stratégiquement différents publics et communautés via divers contenus tels que des publications sur les réseaux sociaux, des vidéos présentant l'association, le projet et les activités mises en œuvre, des éléments de visibilité. En outre, Equal Legal Aid travaille activement au renforcement de ses réseaux avec d'autres acteurs locaux et européens afin de faire connaître ses activités.

L'association s'est également engagée à mettre en œuvre le **plan de visibilité des donateurs** suivant :

- contenu anonyme montrant les activités de l'association et mettant l'accent sur le soutien des donateurs et des parties prenantes ;
- promotion du travail des partenaires et des parties prenantes au sein de son réseau et de sa communauté ;
- promotion avant et participation aux événements organisés par les donateurs et partenaires lorsque cela est possible ;
- affichage du logo et du nom des partenaires sur le site Web, lorsqu'ils sont disponibles ;
- visibilité à travers la marchandise qui représente l'association et les donateurs.

Un poste en communication (bénévole) est inclus dans cette proposition, chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de communication d'Equal Legal Aid.

EQUAL LEGAL AID
BUDGET PREVISIONNEL
01/01/21 > 31/12/21



Ligne budgétaire	Unité	Coût unitaire	# d'unité	TOTAL EUR
1. Frais de personnel				
1.1. Equipe permanente				
Directrice/avocat (FR) - temps plein	mois	1 800,00	11	19 800,00
Coordinatrice de projet/avocat (FR) - temps plein	mois	1 800,00	12	21 600,00
Avocate (GR) - temps partiel	mois	1 100,00	10	11 000,00
Elève-avocate (GR) - stage	mois	350,00	12	4 200,00
Interprètes (2) arabe/farsi-dari	mois	500,00	12	6 000,00
1.2. Membres bénévoles				
Interprète (1) temps partiel	mois	200,00	12	2 400,00
Défraiements des bénévoles (frais de bouche)	mois	450,00	6	2 700,00
Frais de déplacement	A/R	200,00	3	600,00
Sous-total frais de personnel				68 300,00
2. Frais de fonctionnement				
2.1. Consultants extérieurs				
Avocat (GR) - forfait d'honoraires	unité	2 000,00	1	2 000,00
Frais de traduction certifiée	unité	1 000,00	1	1 000,00
Expert-comptable (GR)	mois	150,00	12	1 800,00
Expert-comptable (FR)	mois	100,00	12	1 200,00
Consultant extérieur : mécénat et levée de fonds	mois	450,00	12	5 400,00
Consultant extérieur : Passerelles & Compétences	unité	150,00	1	150,00
2.2. Coûts opérationnels				
Location d'un bureau	mois	400,00	10	4 000,00
Charges (eau, électricité, internet, etc)	mois	150,00	10	1 500,00
Assurance	mois	150,00	12	1 800,00
Fournitures de bureau	mois	50,00	12	600,00
Domaine + serveur	unité	100,00	1	100,00
Frais bancaires (FR)	mois	6,00	12	72,00
Frais bancaires (GR)	mois	6,00	12	72,00
Sous-total frais de fonctionnement				19 694,00
3. Frais de démarrage				
Aménagement bureau	unité	1 000,00	1	1 000,00
Equipement	unité	500,00	1	500,00
Sous-total frais de démarrage				1 500,00
4. Frais d'activités spécifiques				
Location de voiture (+ carburant)	mois	100,00	9	900,00
Sous-total frais d'activités spécifiques				900,00
COÛT DIRECT PROJET				90 394,00
Réserve (5%)	mois	376,64	12	4 519,70
TOTAL				94 913,70

PLAN DE FINANCEMENT

Ressources

Fonds dédiés (report des fonds récoltés en 2020)
Dons individuels janvier 2021
Subvention Choose Love - Prism Gift Fund
Subvention accordée par le Barreau de Lyon
Subvention accordée par le Barreau de Marseille
Subvention accordée par la Fondation Terre Solidaire (PAM)

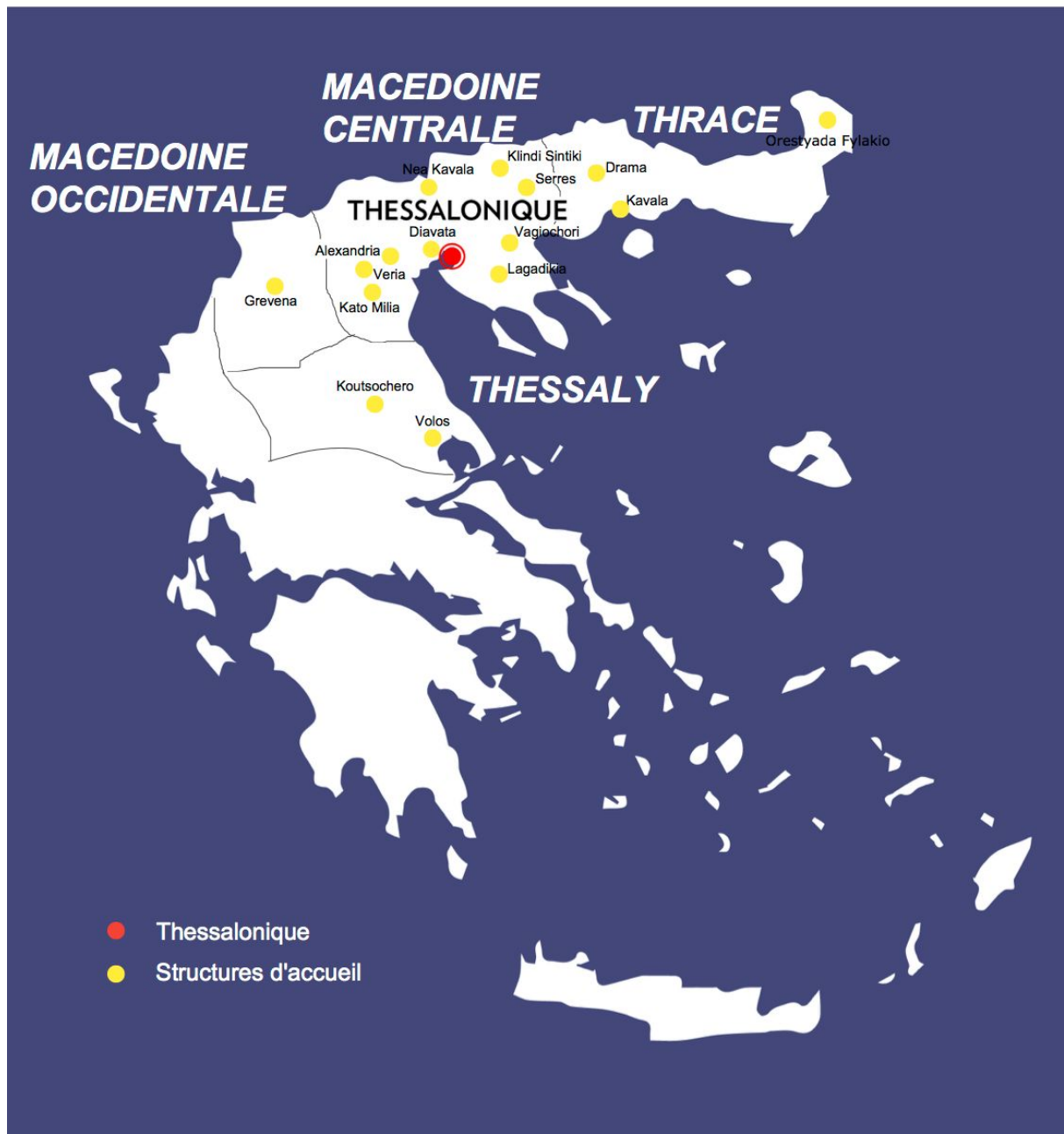
TOTAL des RESSOURCES AU 16/02/21

22 788,38

AUTRES STRUCTURES DONT LE SOUTIEN EST SOLLICITE

Nom de la structure	Date	Statut
European Program for Integration and Migration (EPIM)	27/11/20	Pendante
Network for Social Change	2/12/20	Pendante
Fondation Julienne Dumeste	30/12/20	Pendante
Fondation Un Monde Par Tous	05/01/21	Pendante
Fondation Secours Catholique	04/02/21	Pendante
Association Aid Hoc	09/02/21	Pendante

Annexe 2 - Cartes de la région



Annexe 3 - Détails complémentaires sur les populations et sites

1. Population : individus présents en Grèce du nord : en Thessalie, Thrace et Macédoine Centrale. La majorité des individus sont concentrés dans et autour de Thessalonique, capitale administrative de la région.

2. Camps de réfugiés : 15 camps en Grèce du nord - Alexandria, Diavata, Kato Mila, Lagadikia, Nea Kavala, Serres, Veria, Drama, Kavala, Klidi Sintiki, Koutsochero, Orestiada Fylakio, Volos, Vagiochori, Volvi et le site de Grevena ; au total 10 700 individus comptabilisés en décembre 2020. Ces chiffres sont déjà obsolètes compte tenu de la fréquence des transferts des îles au continent.

3. Hébergements urbains du HCR¹⁷: 7 070 individus hébergés dans la région en décembre 2020, soit 26% des demandeurs d'asile hébergés par le HCR en Grèce.

4. Hébergements d'urgence de l'OIM¹⁸: 6 000 places en Grèce continentale en 2018. L'OIM est chargée du plan de décongestion des îles et a ouvert ces trois derniers mois des centaines de nouvelles places sur le continent, la plupart en Grèce du nord. Ni l'OIM ni le Gouvernement n'ont communiqué le nombre exact d'hébergements créés, dont on suppose qu'il est de plusieurs milliers, afin de loger les 20 000 individus transférés depuis les Hotspots.

5. Les personnes vulnérables : d'après les textes européens en vigueur, sont considérés vulnérables et bénéficient de garanties procédurales spéciales les mineurs non accompagnés, les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes atteintes de troubles mentaux, les victimes d'actes de torture, de viol et d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle (liste non exhaustive).

6. Détention : d'après la [Direction Générale de la Police grecque](#), 30007 migrants étaient détenus en centres fermés au 08/02/20, dont 23348 demandeurs d'asile, auxquels s'ajoutent les 784 migrants (dont 666 demandeurs d'asile) en rétention administrative avant éloignement, dans les "CRA" de Filakyo, Paranești Drama et Xanthi, situés en Grèce du nord. En moyenne, 400 individus supplémentaires sont détenus *de facto* dans le Centre de Réception et d'Identification situé à la frontière terrestre, à Evros (au 31/12/20). Depuis la réforme de la procédure d'asile grecque intervenue en 2019, le nombre de demandeurs d'asile détenus en centres fermés a augmenté de façon significative. Cependant, le gouvernement et la Direction Générale de la Police n'ont pas communiqué de statistiques sur le nombre d'exilés détenus depuis février 2020.

7. Hébergements autonomes : exilés (indistinctement : réfugiés, demandeurs d'asile et migrants) se logeant par leurs propres moyens. Naturellement, il n'existe pas de recensement exact de cette catégorie. Il est toutefois possible de s'en faire une idée approximative en se référant aux nombres d'individus recevant l'allocation mensuelle du HCR, sans pour autant se voir attribuer de logement (qu'il s'agisse d'un appartement du programme ESTIA ou d'une place dans un camp de réfugiés). En effet, pour obtenir l'allocation mensuelle du HCR, il est nécessaire de justifier du statut de demandeur d'asile et d'une adresse postale personnelle.

Si le nombre de bénéficiaires de l'allocation mensuelle du HCR donne une idée assez précise du nombre de demandeurs d'asile et réfugiés résidant dans une région donnée, le chiffre ne comprend pas les individus non allocataires et se logeant par leur propre moyen. Le chiffre indiqué dans le présent tableau, 4 158 individus pour la Grèce du nord, est donc un minimum, qu'il conviendrait de doubler voire tripler pour plus de réalisme.

8. Sans domicile et sans papier : il est impossible de déterminer avec précision le nombre de migrants sans domicile et sans papier en Grèce du nord. Ils sont des dizaines à traverser quotidiennement la frontière terrestre sans qu'il n'existe aucun décompte officiel. L' on sait cependant que des centaines de migrants sans papier sont actuellement bloqués à Thessalonique. Ces individus n'ont pas déposé de demande d'asile, soit car ils ne le souhaitent pas, soit car ils n'ont pas encore réussi à le faire, compte tenu de la complexité de la procédure et de l'absence d'information. On désigne ces individus sous l'appellation générique "non-enregistrés" : ni leur entrée sur le territoire de l'Union Européenne, ni leur demande d'asile n'ont été enregistrées. Juridiquement, ils n'existent pas et ne figurent pas dans les statistiques migratoires communiquées par les autorités, qu'elles soient européennes ou grecques.

En pratique, les non-enregistrés sont les grands laissés pour compte de la crise migratoire. Ne bénéficiant pas du statut de demandeur d'asile, ils ne peuvent prétendre ni à un hébergement (urbain, d'urgence ou dans un camp), ni recevoir l'allocation mensuelle du HCR. Ils n'ont pas accès aux services proposées par les différentes organisations internationales et ONG humanitaires et certainement pas à une assistance juridique.

¹⁷ Haut Commissariat aux Réfugiés, Agence des Nations Unies pour les Réfugiés

¹⁸ Organisation Internationale pour les Migrations, organisation onusienne

Annexe 4 - Conseil d'administration et structure de l'association

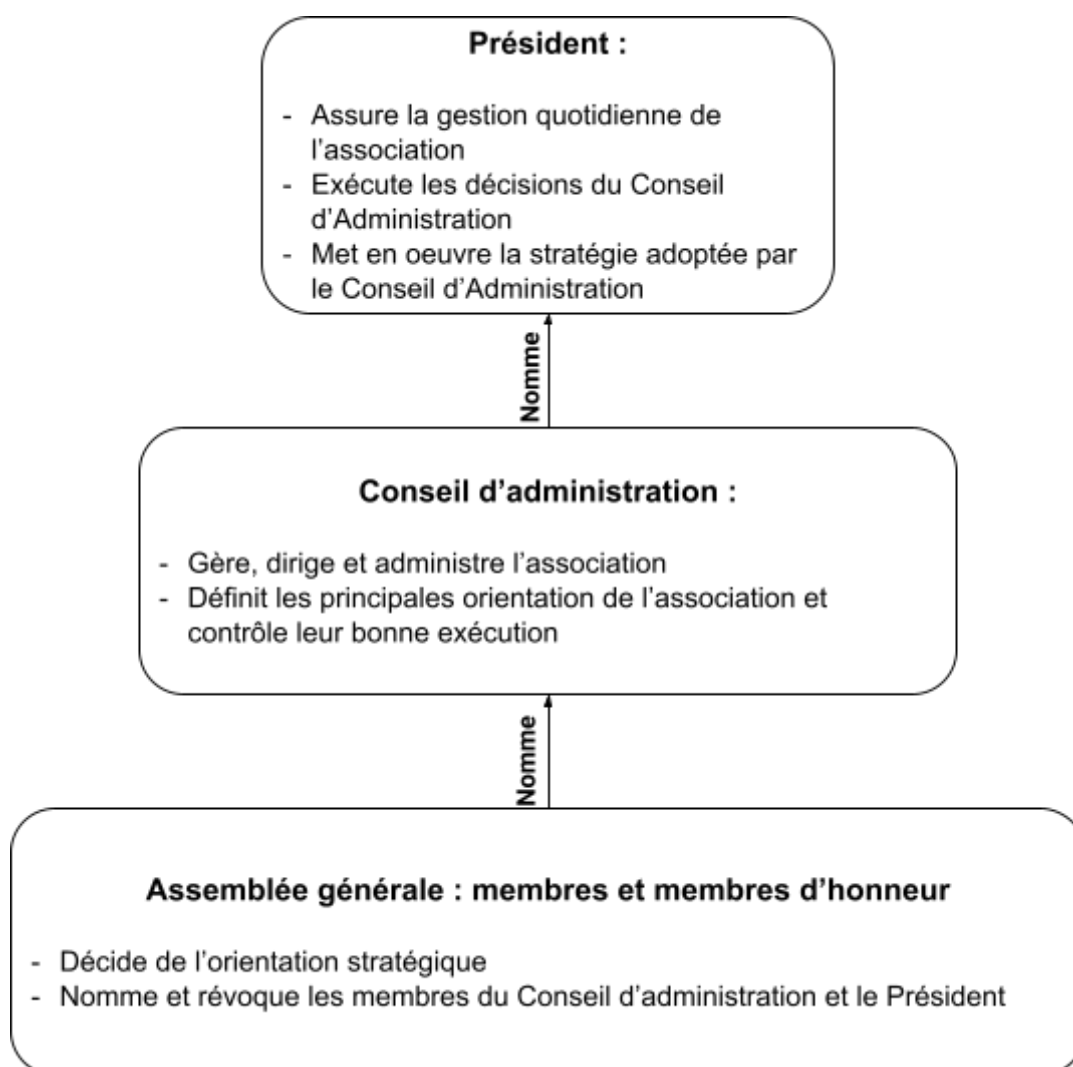
Equal Legal Aid est une association à but non lucratif déclarée en Préfecture du Nord conformément à la loi française de 1901 en juin 2019. L'association est active depuis janvier 2020 et est enregistrée au Répertoire Nationale des Associations (RNA) sous le numéro W595035578 et au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) sous le numéro 892 475 252. L'objet statutaire de l'association est l'orientation, l'information et l'accompagnement individualisés des demandeurs d'asile présents en Grèce du Nord dans le cadre de leur différentes démarches.

Le Conseil d'administration de l'association, volontairement restreint, est composé de 3 membres, tous avocats. L'association dirigée et animée par des avocats focalise son action très localement et intervient en soutien de ses bénéficiaires, les personnes déplacées, pour défendre l'accès au droit et à l'assistance de l'avocat, pour les plus démunis et les vulnérables.

Liste des membres du Conseil d'Administration de Equal Legal Aid

- Maître Juliette Malfaisan, avocat : présidente
- Maître Claude Goedert, avocat : membre du Conseil d'Administration
- Maître Nathalie Verspieren, avocat : membre du Conseil d'administration

Organigramme de la structure



GRAND TOTAL :

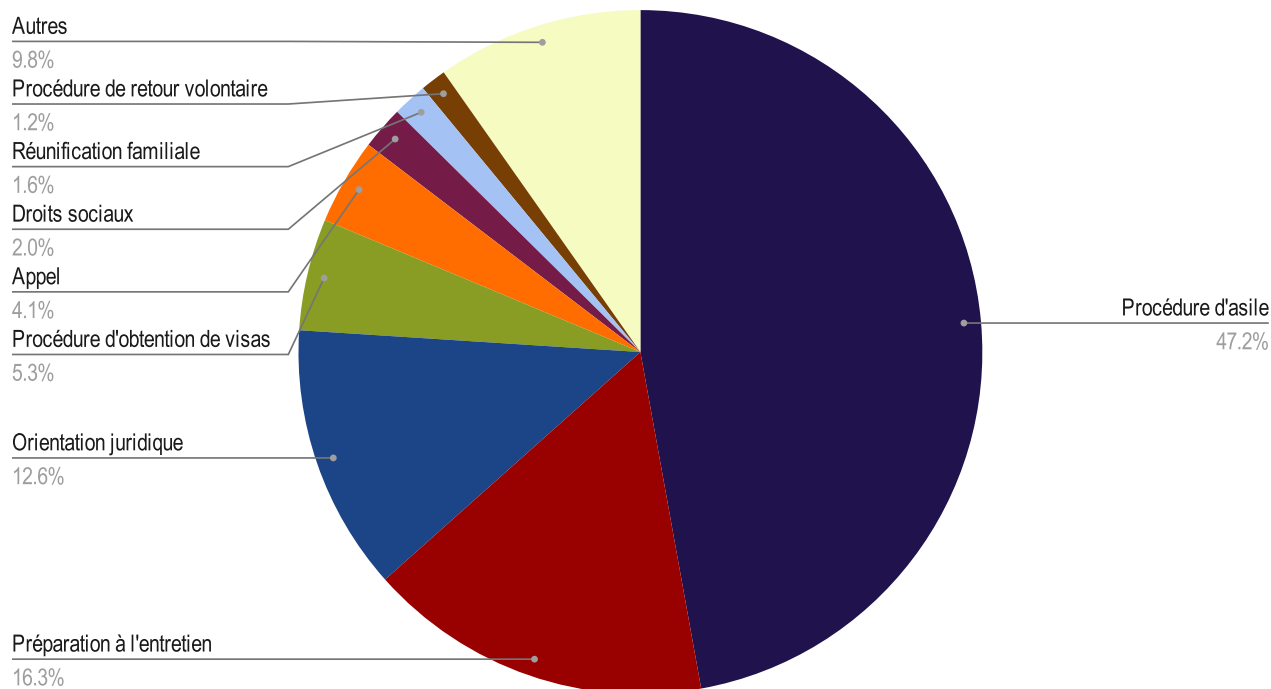
Nombre de consultations individuelles : 249

DETAILS :

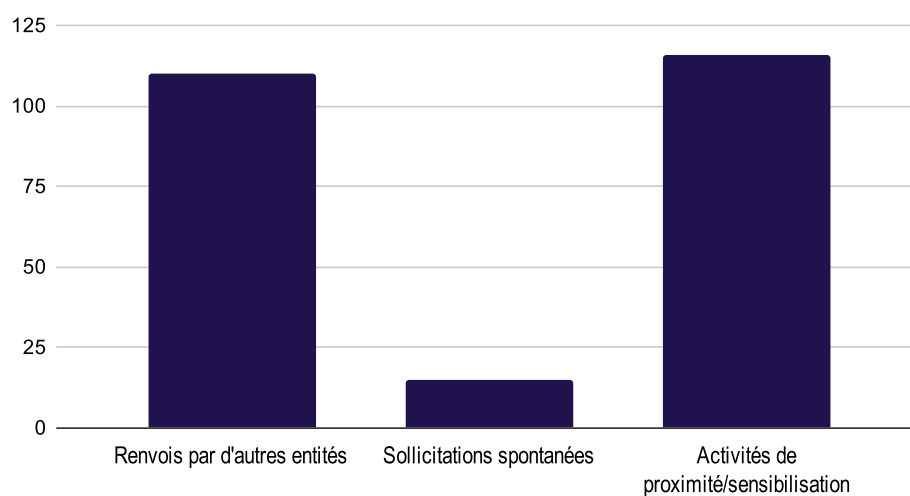
Consultations juridiques : 209

Préparations à l'entretien de demande d'asile : 40

Thèmes abordés lors des consultations individuelles :

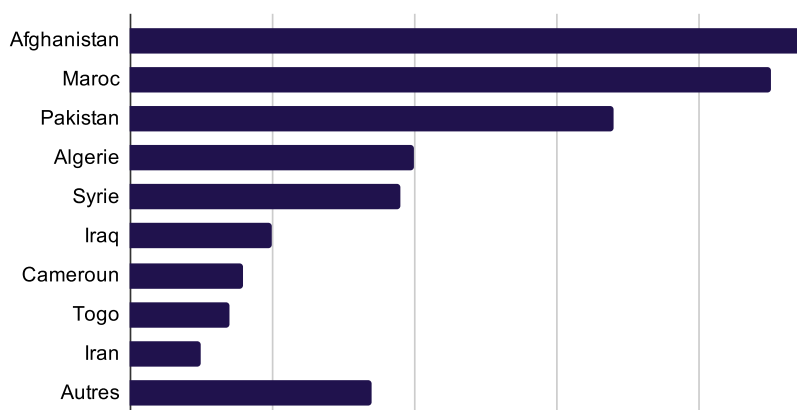


Origines des dossiers traités :

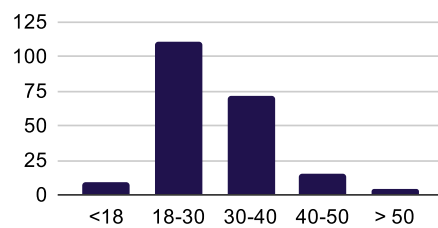


Données démographiques des bénéficiaires :

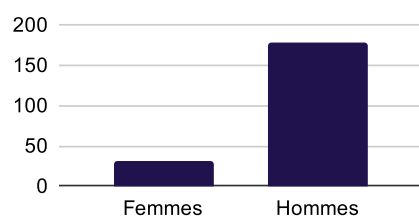
Pays d'origine des bénéficiaires :



Tranches d'âge :



Genres :



Rapport d'activité

04/01/21 > 29/01/21



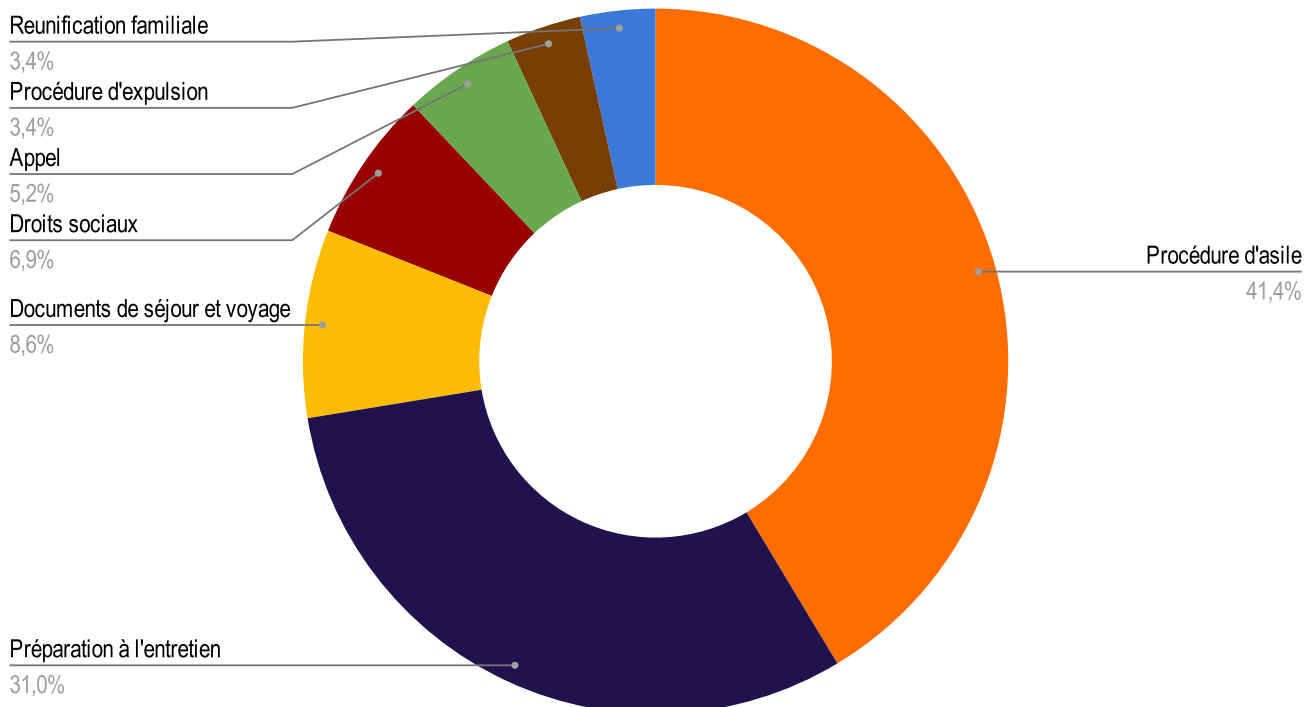
GRAND TOTAL

de dossiers actifs : 42 +35%
de nouveaux dossiers sur la période : 21 +200%
total de bénéficiaires : 77
de consultations individuelles : 58

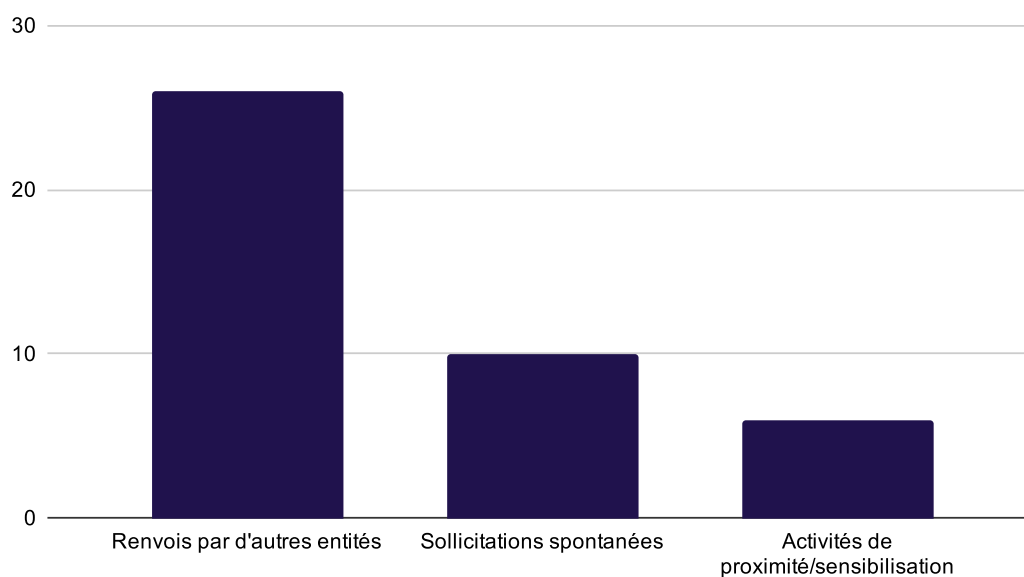
DETAILS DES PRESTATIONS :

de consultations juridiques : 40
de préparations à l'entretien de demande d'asile : 18

Thèmes abordés lors des consultations juridiques :

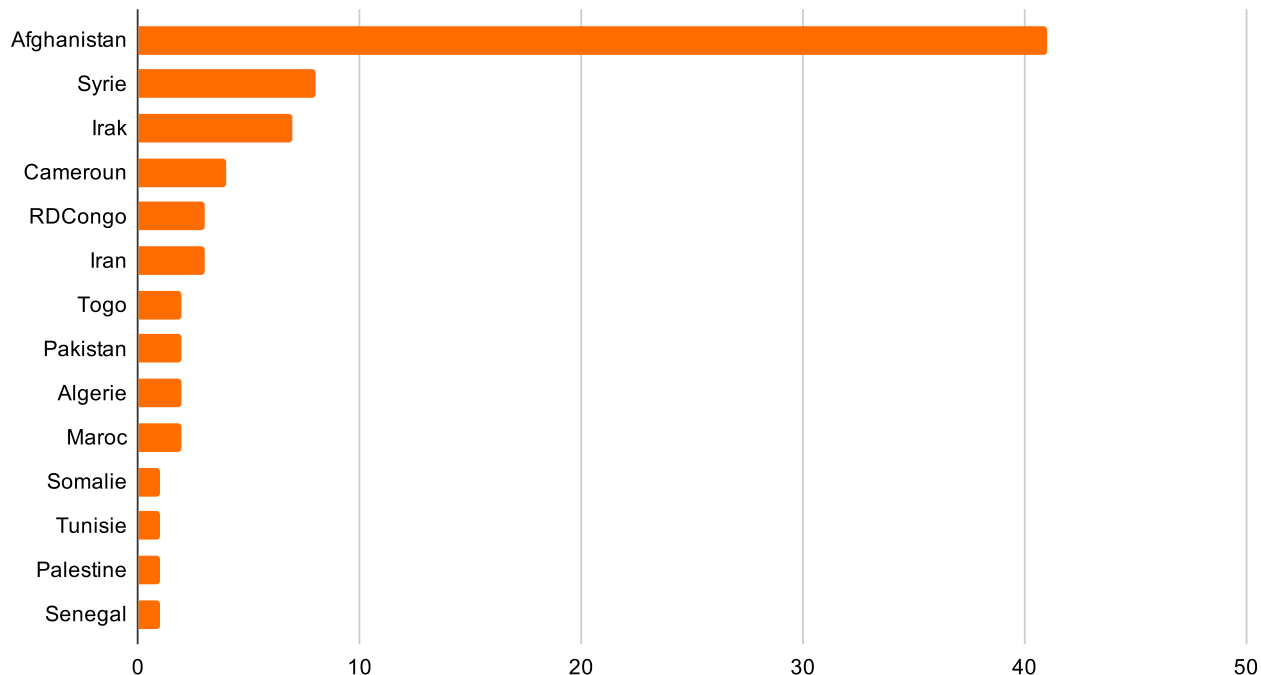


Origines des dossiers traités :

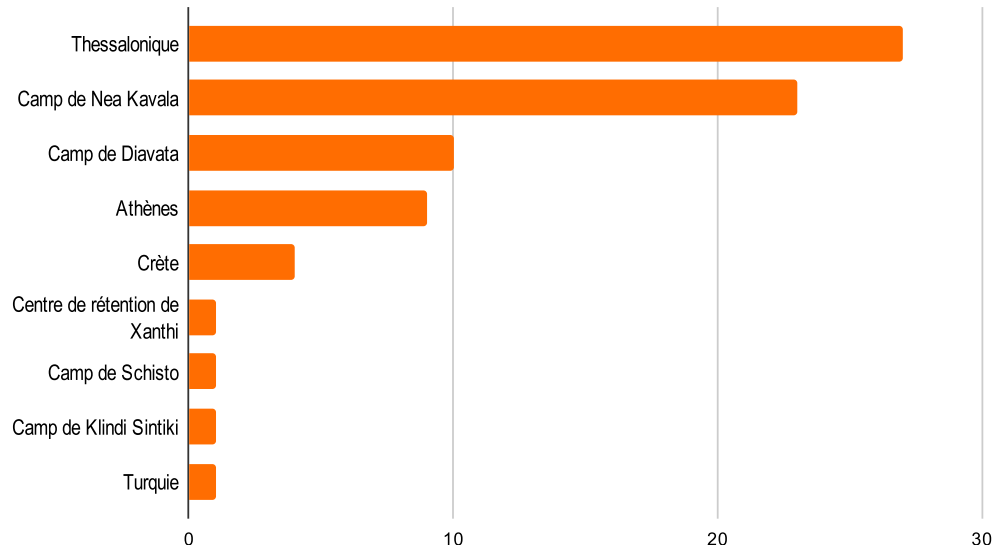


Données démographiques relatives aux bénéficiaires :

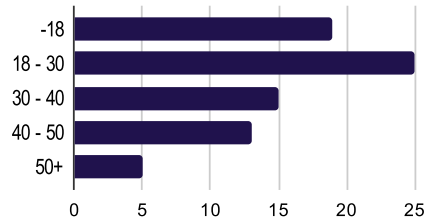
Pays d'origine des bénéficiaires :



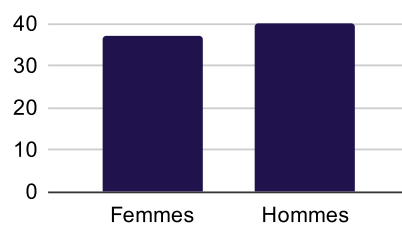
Localisation géographique des bénéficiaires :



Tranches d'âge :



Genres :



Situations familiales :

